



● à Pôle Emploi

Plateformes téléphoniques : Les services à distance nous rapprochent de nos client-es !

Comme tout call-center, la plateforme téléphonique 3949 est une salle grand confort... (p 4)



● à Pôle Emploi

Les Nouvelles modalités de (non) suivi des demandeuses et demandeurs d'emploi (p 12)

modes d'emplois



PÔLE EMPLOI FSU

Numéro 42 | avril 2013 | 1,50 € | Journal du Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi FSU | Fédération Syndicale Unitaire

www.snufsu.org

● Désiré Ductible

Des tâches ménagères au devoir conjugal

« Plus un homme marié accorde de temps aux tâches ménagères comme la cuisine ou les courses, moins il a de relations sexuelles », affirme une étude publiée dans le numéro de février de la Revue Américaine de Sociologie. Et l'inverse est vrai s'il se consacre davantage à la voiture ou au jardin. Désirée Ductible se déchaîne! (p 16)

● Point de vue

La guerre du Mali est-elle humanitaire ?

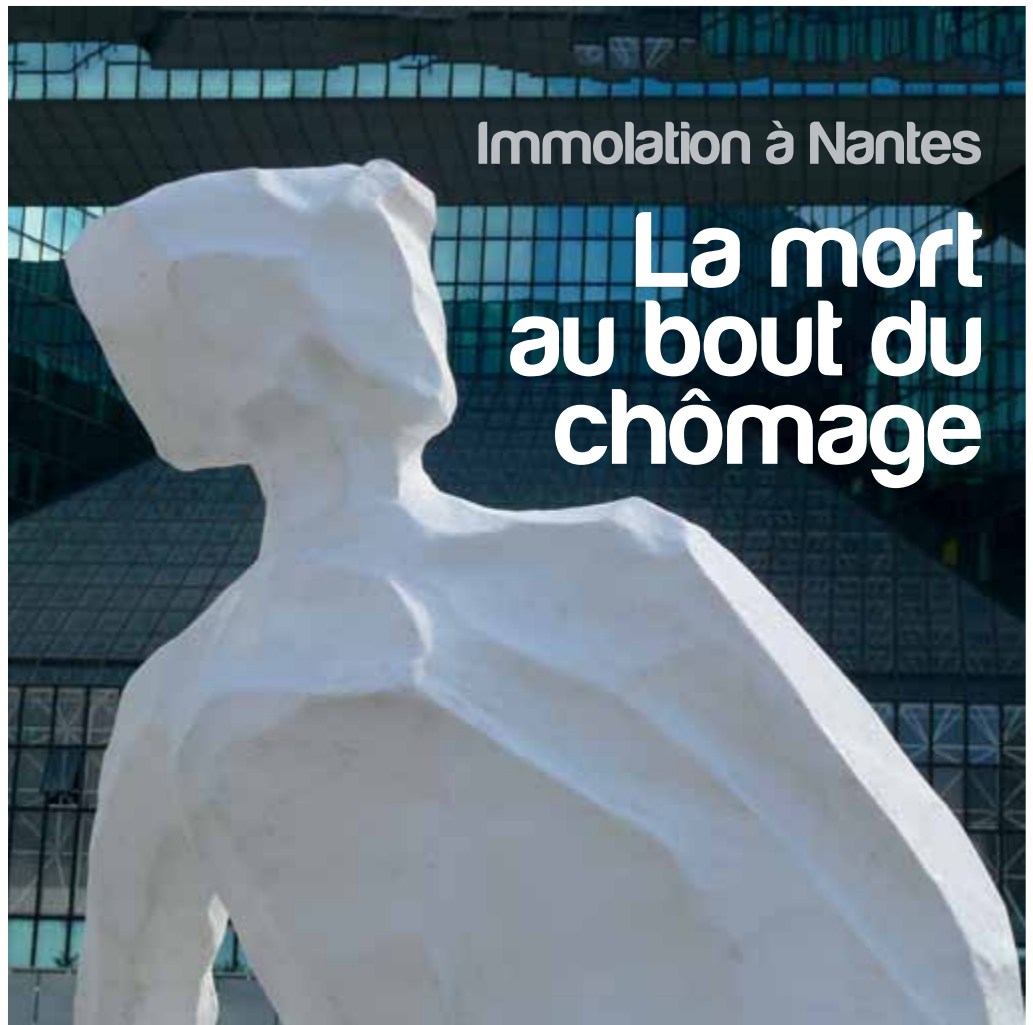


Ne soyons pas dupes sur les buts de guerre de la France au Mali. On ne peut être contre le fait de chasser, les armes à la main, ces « Jihadistes » qui, soit disant au nom de l'Islam... (p 14)

● international

Les entreprises Espagnoles à l'assaut du Sud Ouest

Avec un taux de chômage de 27% la situation en Espagne a forcément des impacts sur la France. Les exemples se multiplient... (p 6)



Immolation à Nantes

La mort au bout du chômage

Mercredi 13 Février 2013, un jour qui aurait dû être comme les autres dans une agence de Pôle Emploi. À 12h10, M. Chaab, s'est donné la mort en s'immolant sur le parking de l'agence de Nantes-Est, devant l'entrée du public... (p 2)

● actualités

Congrès FSU de Poitiers : premier bilan

Dire si un congrès est réussi à peine deux semaines après sa clôture n'est pas aisé. On doit intégrer à l'analyse, un facteur indépendant... (p 9)

● à Pôle Emploi

Les infiltrés : l'envers du décor à Pôle emploi

Depuis la création de Pôle emploi, de nombreux rapports vont tous dans le même sens : les conditions de travail des personnels se dégradent... (p 5)

● édito

Urgence !

Le SNU apporte toute sa solidarité à la famille et aux proches de M. Chaab, qui a mis fin à ces jours devant l'agence Pôle Emploi de Nantes-Est. Cet événement a bouleversé les agent-es et les usager-es. Plus d'un mois après ce drame, nous constatons le silence assourdissant de la DG et du Ministre du travail. Ce dernier a mis plusieurs semaines avant de recevoir (enfin !) les associations de chômeur-es, le 15 mars, qui sont sorties en colère de cette réunion, les mains vides. L'article La mort au bout du chemin évoque cette sombre journée nantaise.

Pour éviter qu'une telle tragédie ne se reproduise, nous demandons les mesures d'urgence en convergence avec les mouvements de chômeur-es : moratoire sur les indus, application des préconisations du médiateur national pour la gestion de la liste, versement automatique de l'ASS ou du RSA pour les personnes en fin de droits, rétablissement de la dispense de recherche d'emploi et de l'AER dans son intégralité, l'augmentation des minima sociaux.

Enfin, face à la montée continue du chômage et de la pauvreté – 280 000 DE arriveront en fin de droits en 2013 - l'organisation d'une conférence nationale de lutte contre le chômage et la précarité est indispensable. C'est urgent !

En même temps, le gouvernement a confirmé son intention d'inscrire dans la loi les termes de l'accord interprofessionnel – ANI – signé le 11 janvier par des organisations syndicales minoritaires et le patronat. C'est une attaque en règle contre le CDI et les droits et protections collectives du monde du travail. Son potentiel de nuisance est détaillé dans l'article : Quand la gauche s'apprête à cautionner une régression sociale d'ampleur historique. Pour compléter ce tableau, la DG maintient le pied au plancher. Pôle Emploi 2015 démarre sans tenir compte des besoins des usager-es et des moyens dérisoires dont disposent les personnels, alors que les conditions de travail continuent, insidieusement, de se dégrader. Partout où ce sera possible, nous engagerons des inter-syndicaux pour demander l'arrêt des « 27 chantiers. » Urgence encore !

Enfin, nous sommes vigilants quant aux droits des personnels de Pôle Emploi. Récemment, lors d'un déplacement en province, le DG a déclaré que « la prime d'ancienneté [des personnels de droit privé ndlr] coûtait cher à Pôle Emploi. » Aujourd'hui, il foule aux pieds « l'accord senior » parvenu à échéance lors d'une mascarade de négociation. Pendant ce temps les discussions sur les « métiers/qualifications » piétinent. Il semble que des initiatives de la DG contre la CCN se préparent. Concernant le statut des agents publics, rien de nouveau à l'horizon. Enfin, si : le jour de carence, en cas de maladie, est supprimé. On le doit à un décret ministériel, pas à la Direction. Question : cette dernière va-t-elle appliquer la rétroactivité sur la période où le jour de carence était en vigueur ?

On le voit, l'heure n'est pas à la passivité mais à la mobilisation. En premier lieu, dans les instances représentatives du personnel. Dans l'unité syndicale la plus large.

Bonne lecture ●

Le SNU Pôle Emploi FSU

Immolation à Nantes : la mort au bout du chômage

Mercredi 13 Février 2013, un jour qui aurait dû être comme les autres dans une agence de Pôle Emploi. À 12h10, M. Chaab, s'est donné la mort en s'immolant sur le parking de l'agence de Nantes-Est, devant l'entrée du public. Âgé de 43 ans, il était inscrit depuis plusieurs années dans cette agence. Père de trois enfants, engagé dans la vie associative et citoyenne de la ville de Nantes, M. Chaab était musicien amateur. Après la vive émotion suscitée par son geste, retour sur un évènement tragique dont l'onde de choc percute tout à la fois les professionnels de Pôle Emploi mais aussi ses usagers-es.



Le drame aux portes de Pôle Emploi

La gestion de la crise a été assurée par l'équipe de Nantes en coordination avec le Directeur territorial et la Direction régionale. Ainsi, dès 14 h 00, toute l'équipe a été rassemblée en présence d'une cellule d'appui psychologique.

Pendant ce temps-là, à l'extérieur de l'agence, le parking se remplissait de caméras et de journalistes venus de partout, issus de nombreuses rédactions. Le drame faisait l'objet d'une forte

En août dernier, un chômeur s'était également immolé par le feu, mais devant sa Caisse d'allocations familiales pour un problème de RSA.

médiatisation. Vers 16 h 30, l'arrivée de Jean Bassères, DG de Pôle emploi accompagné du Ministre du Travail Michel Sapin, est annoncée au collectif de travail. À 20 h 00, une table ronde est organisée avec une dizaine d'agent-tes de Nantes Est, le préfet de Région, la Direction régionale, la direction territoriale, un représentant national du SNU et plusieurs conseillers ministériels. Cet échange de 20 minutes (!), a commencé par l'intervention du Ministre Sapin, où il a souligné le professionnalisme des agent-tes de Nantes Est et plus globalement celui des agents-tes de PE. Le Directeur Général, plutôt discret en cette circonstance, a répété les propos ministériels. À

la fin de la réunion, notre représentant a interpellé le Ministre et le DG afin de mettre tout en œuvre pour qu'un tel acte ne puisse se reproduire. Tout cela s'est achevé par un point presse du ministre en zone d'accueil de l'agence de Nantes Est.

Le lendemain midi, ce fut au tour de la Ministre des Solidarités Mme Carloti – de passage à Nantes - de s'enquérir de la situation. Elle a demandé à rencontrer toutes les organisations syndicales de Pôle emploi Pays de Loire. Ainsi, une autre table ronde s'est déroulée de 12 h 45 à 13 h 30 à la Direction régionale au cours de laquelle notre organisation a demandé des me-

Modes d'emplois | Numéro 42 | Avril 2013 | 1,50 €

Journal du Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi FSU - Fédération Syndicale Unitaire - snuteffsu.org - syndicat.snu@pole-emploi.fr
Directrice de la publication : Colette Pronost • Rédacteur en chef et secrétaire de rédaction : Frédérique Payen et Claude Cherblanc • Comité de rédaction : Noël Daucé - Marie-Christine Delmée - Valérie Hoingne - Claud Kowal - Annie Lejeune-Bézard - Franck Messidor - André Momein - Marc Reneaux - Philippe Sabater - Élika Szylit - Sylvette Uzan-Chomat • Régie publicitaire : COM D'HABITUDE PUBLICITE : 05 55 24 14 03 • Conception graphique : Thierry Palau - www.graphiste-thierry-palau.fr • Illustrations : Michèle Le Bas et Mathieu Colloghan • Imprimé par ROTOGRAFIE, 2, rue Richard Lenoir, 93 100 Montreuil. N° ISSN : 1631-7777. N° CPPAP : 0912 S 06 221. Abonnement : quatre numéros par an, 6 €


PÔLE EMPLOI FSU

sures d'urgence, déjà évoquées la veille auprès de Michel Sapin et Jean Bassères. À l'issue de ces concertations, et 24 heures après les faits, force est de constater qu'aucune mesure n'est décidée et encore moins mise en œuvre.

Un drame prévu et prévisible

La victime de ce drame avait prévenu de ses intentions. Pôle Emploi Pays de Loire a mis en œuvre tous les moyens à sa disposition, pour éviter la tragédie. Malheureusement, nous avons dû faire face soit à des tentatives ou menaces de suicides par le feu de demandeurs d'emploi après ce drame nantais, à Beaune, Saint Ouen et Bois-Colombe.

Quel sens donné à cet acte de désespoirs ?

Pour le SNU, il s'agit d'une protestation. Le suicide est un geste désespéré pour lutter contre le mépris social et institutionnel dont les chômeur-ses sont victimes. Une agence Pôle Emploi est un lieu symbolique. En août dernier, un chômeur s'était également immolé par le feu, mais devant sa Caisse d'allocations familiales pour un problème de RSA. L'année dernière, le drame avait été évité de peu, à l'agence de Dieppe-Sussex, grâce au sang-froid de l'équipe locale et de la Directrice.

Fort de cette analyse - soutenue par des personnes qualifiées comme Yves Clot notamment - titulaire de la chaire de psychologie du travail du Conservatoire national des arts et métiers - nous avons pris des initiatives fortes, au niveau de l'établissement et de la Direction générale, pour qu'elle dote le personnel de moyens adaptés et préconise de nouveaux droits pour les usager-es. L'objectif pour nous est simple : que de tels actes ne puissent jamais se reproduire !

La DG et le Ministère n'ont pas pris la mesure de la tragédie de Nantes

Ainsi, le jour même de la mort de M. Chaab, nous avons pris nos responsabilités, d'abord en PDL en demandant un CHSCT exceptionnel. Au niveau national ensuite, en exigeant la tenue d'un CCE extraordinaire afin d'obtenir des avancées en termes de conditions de travail, d'organisation du travail et de modes de délivrance de services aux usagers. Ces demandes ont été acceptées par les Directions. Un CHSCT

s'est déroulé le 15 février 2013 à Nantes et un CCE exceptionnel le 27 février 2013 (après-midi !) à Paris en présence - exceptionnellement - du Directeur général. Malheureusement, à l'issue de ce cycle de concertations, aucune

Le Directeur général a-t-il vraiment pris la juste mesure de ces actes et par là même celle de nos conditions de travail ? Il apparaît bien que non.

mesure concrète n'a été obtenue. À la difficulté de l'exercice de l'accueil des demandeur-ses d'emplois aujourd'hui dans un contexte économique des plus dégradé, la réponse de notre DG est d'accélérer les différentes réorganisations fixées dans PE 2015, dont celles de l'accueil. Il s'agit par exemple, de déployer un pré-accueil dématérialisé dans les agences, au moyen de bornes tactiles sur lesquelles chaque usager-e entrant dans nos locaux devra s'identifier, puis qualifier la nature de sa visite, puis lire avec attention les préconisations contenues sur son ticket.

C'est le contre-exemple de qu'il faut faire aujourd'hui. Mais le Directeur général a-t-il vraiment pris la juste mesure de ces actes et par là même celle de nos conditions de travail ? Il apparaît bien que non. La réponse du DG qui ne démord pas de son plan stratégique - dont l'une des attentes principales est le gain de productivité à tous les étages de nos pratiques professionnelles - est en total décalage par rapport à ce que les organisations de chômeuses et chômeurs et certaines organisations syndicales revendiquent ensemble.

Alors, le SNU demande d'abord et de toute urgence au gouvernement d'organiser une conférence nationale de lutte contre le chômage et la précarité.

Face à l'ampleur de la détresse, des mesures d'urgence, vite !

Cette conférence doit réunir les associations de chômeurs, les partenaires sociaux et les organisations syndicales des personnels de PE, la DG de PE. Avec cinq objectifs prioritaires : trouver toutes les solutions pour refonder ensemble Pôle emploi dont les moyens humains supplémentaires, nécessaires pour remplir l'ensemble de nos missions de service public ; répondre à la

situation des 280 000 personnes qui seront en cette année 2013, en fin de droits à l'assurance chômage ; créer une allocation spécifique « de crise », pour assurer à quelques 40 % de nos usager-es exclus de tout type de revenus (ARE, ASS, RSA), un revenu mini-

mum afin de prévenir les risques d'exclusion sociale auxquels ils sont confrontés ; donner un vrai pouvoir de décision aux organisations représentatives des chômeurs dans notre pays. (droit de vote au CA de PE et de l'UNEDIC, place dans les Conseils régionaux de l'emploi) ; créer un observatoire national de prévention et de lutte contre le suicide. Contrairement à d'autres pays d'Europe, cette structure n'existe toujours pas en France.

Certaines de nos revendications et de nos actions sont soutenues par trois organisations de chômeurs : AC, APEIS et le MNCP. La tenue d'un Comité National de Liaison exceptionnel convoqué par le Ministre Sapin, le 15 mars 2013, après ces actes dramatiques et auxquelles étaient conviées les associations de chômeurs, n'a rien donné du tout. Comme le DG, le Ministre ne semble pas mesurer la détresse profonde vécue par les personnes exclues ou en passe de le devenir.

Le SNU-FSU agit en parallèle auprès des groupes parlementaires républicains auxquels nous présentons nos analyses et nos propositions pour répondre à la situation.

Pour conclure cet article, le SNU souhaite d'abord rendre hommage à la famille de M. Chaab et apporter tout son soutien à l'ensemble du personnel de Pôle Emploi qui chaque jour donne du sens et de l'humain dans cette institution aux orientations résolument gestionnaires, technocratiques et inadaptées aux besoins des usagers.

Alors que Stéphane Hessel n'est plus, n'oublions pas sa célèbre maxime : INDIGNEZ-VOUS ! Alors, tous ensemble : INDIGNONS-NOUS ! ●

Colette Pronost
Jean-Charles Steyger
Joseph Romand



PÔLE EMPLOI FSU

ENSEMBLE, DÉBATTONS, CRÉONS, AGISSONS !

 Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.snutefifsu.org



Le guide des droits des personnels de Pôle Emploi

Le SNU vient d'éditer « le Guide des droits des personnels de Pôle Emploi. Il recense, de façon exhaustive, les droits de tous les agents, qu'ils soient soumis au droit public ou au droit privé. Il est à votre disposition dans tous les sites et tous les services. Connaître ses droits, pour les faire respecter éviter l'arbitraire et se défendre est essentiel.

Nous avons, donc, décidé de créer un outil syndical dans le but de vous informer sur l'ensemble de vos droits, quel que soit votre statut, et de vous permettre de le faire respecter.

Au-delà de l'information sur les acquis, ce document doit constituer un point d'appui pratique pour faire évoluer et conquérir de nouveaux droits.

Bonne lecture. ●
Le SNU Pôle emploi FSU

● Plateformes téléphoniques

Les services à distance nous rapprochent de nos client-es !

Comme tout call-center, la plateforme téléphonique 3949 est une salle grand confort aux teintes pastel avec insonorisation soignée des plateaux. 08H30, casque sur les oreilles, nous sommes prêt-es à affronter les hordes d'appel, les yeux rivés sur l'écran qui nous abreuve d'informations.

L'indicateur le plus important est le taux de décroché. Plus de 80% c'est bon. À Pôle Emploi, la perte de 20% des appels n'est donc pas un souci...

Le script, c'est la bible

Une journée type c'est une centaine d'appels par agent-e. Le temps moyen de communication est de 4,20 minutes. Il faut être connecté de 8 h 30 à 16 h 30, les pauses sont planifiées : 15 minutes le matin, 15 minutes l'après-midi. Tout le monde ne peut se déconnecter en même temps, au risque d'allonger le temps d'attente. On ne choisit pas le copain ou la copine avec qui prendre son café.

La Bible, c'est le script qui grave dans le marbre les règles de base d'un entretien téléphonique. C'est le même que dans les entreprises spécialisées qui vendent des vérandas et des encyclopédies. « Pôle Emploi, votre prénom, bonjour ! » Ensuite, il faut vérifier si on a le bon interlocuteur, la bonne interlocutrice en ligne.

En cas de doute, on ne répond pas. Les informations sont confidentielles. De nombreuses demandes émanent de la maman pour son fils qui dort alors qu'il est midi ou pour le compte de son mari qui ne comprend rien. Beaucoup de gens n'admettent pas la réponse réglementaire : « nous ne pouvons donner d'informations confidentielles sur un dossier à une tierce personne. » Nous recevons beaucoup d'appels des impôts, de la police ou de soi-disant collègues d'une autre région qui tentent d'obtenir des informations sur un dossier. Une réponse négative ferme et courtoise est la règle.

Désolé, mais vous devez appeler le 3949

Les usager-es nous appellent fréquemment du téléphone mis à leur disposition dans les agences locales. Ces

communications sont d'une qualité lamentable. La réception est mauvaise, le bruit ambiant ne facilite pas la communication. Pour la confidentialité, on repassera. L'utilisateur doit hurler dans le combiné au milieu d'une agence bondée. Prendre des notes relève du challenge : pas de stylo, pas de papier et une tablette encombrée. En plus, passée les 10 minutes d'attente, la communication est coupée afin de laisser à tout le monde le libre accès aux services à distance.

Vous avez été empathique ? Évitez le piège : ne jamais demander à la personne si elle a d'autres questions. Elle en aura ! Elle ne va pas vous lâcher comme ça.

Une fois l'utilisateur identifié-e, on passe à la phase suivante : l'écoute active. Pendant que la personne s'exprime, on consulte son dossier. Dans la moitié des cas, elle n'a pas encore formulé la question qu'on a déjà la réponse. On la laisse parler jusqu'au bout. Primo, interrompre est impoli. Secundo, on a parfois des surprises, la question posée n'étant pas en rapport avec le gros indu qui nous saute aux yeux, ou l'avertissement avant radiation qui vient de partir. Ensuite, il faut répondre. Ne pas utiliser le jargon maison, être clair et concis. On s'assure qu'elle a bien compris. Dans le cas contraire il faut reformuler.

Si elle a compris, il faut reformuler quand même : c'est dans le script.

Souriez, vous êtes écouté-es !

Vous avez été empathique ? Évitez le piège : ne jamais demander à la personne si elle a d'autres questions. Elle en aura ! Elle ne va pas vous lâcher comme ça, d'autant que vous êtes « plus agréable qu'à l'agence » où on l'a « envoyé promener ». Préférez plutôt un « Tout est clair pour vous ? » La réponse étant généralement oui, vous enchaînez sur la conclusion prévue. « je vous souhaite une bonne journée, au revoir. »

Pendant tout ce temps, vous aurez gardé le sourire, c'est important, cela s'entend au téléphone, et ceci même quand vous aurez annoncé le gros indu ou l'avertissement en cours.

Périodiquement, une double écoute est réalisée. Un-e auditeur-trice se branche sur votre combiné et prend des notes en silence. Ce qui est vérifié n'est pas le fond mais la forme. Le point le plus attendu est la promotion des services à distance. Il faut caser du pôle-emploi.fr à chaque appel, même quand c'est incongru, voire malvenu, mêmes les jours où le site est en dérangement...

Les incivilités sont-elles plus fréquentes que lors des entretiens physiques ? C'est plutôt l'inverse. L'immatérialité de l'entretien réduit les risques. Si le ton monte, on signale aimablement à la personne qu'on va mettre fin à la conversation. Comme elle n'a pas envie de subir à nouveau 15 minutes d'attente, les choses s'arrangent.



Des situations cocasses

Le but du téléphone est d'éviter les flux en agence. Mais quel est notre niveau d'intervention sur le dossier des demandeurs et demandeuses : avons-nous le droit de réaliser tel ou tel acte métier par téléphone ? Quelles en seront les répercussions ? De nombreux éléments qui peuvent nous aider à donner une réponse précise nous échappent car nous sommes déconnecté-es de la réalité des agences de terrain.

L'inverse est vrai. Les agences ne savent pas ce que nous faisons. Le premier réflexe de l'agent-e d'accueil est de renvoyer vers le 3949. Si souvent le renvoi est légitime, certaines demandes ne peuvent aboutir par téléphone.

On se retrouve avec des situations très énervantes pour l'utilisateur, comme le renvoi par le 3949 vers l'agence alors que cette personne est sur site et que l'accueil lui a dit de nous appeler.

De plus, le 3949 fonctionne aussi avec la contribution des agences locales. Les consignes des agent-es sur site sont-elles les mêmes que les nôtres ?

Même si en théorie les missions du 3949 sont définies, il semblerait que la déclinaison sur le terrain soit moins évidente. Le 3949 est-il là pour traiter du dossier ou simplement pour faire de l'information de premier niveau ? La question reste encore posée pour longtemps. ●

Les infiltrés

L'envers du décor à Pôle emploi

Depuis la création de Pôle emploi, de nombreux rapports vont tous dans le même sens : les conditions de travail des personnels de Pôle emploi se dégradent. La montée du chômage, dûe à la crise, et l'augmentation du nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi ont plongé Pôle emploi au bord de l'asphyxie et le recrutement de personnel est plus que vital.

Un service public fermé à la transparence

Derrière l'institution, des hommes et des femmes se mettent, chaque jour, au service des usagers et des usagères. Des hommes et des femmes qui n'ont pas les moyens d'exercer leur métier de manière satisfaisante et qui souffrent de la violence engendrée par les mauvaises conditions de réception des demandeurs et demandeuses d'emploi. Le système en place, broie autant les publics que les personnels de Pôle emploi.

La Direction de Pôle emploi tente de faire croire, à grands coups médiatiques, que la situation est en voie d'amélioration et que le plan stratégique « Pôle emploi 2015 » va régler les problèmes.

Il aura fallu un reportage tourné en caméra cachée pour l'émission de France 2, *Les infiltrés*, pour qu'enfin, les conditions de vie des personnels de Pôle emploi soient mises au grand jour. Une enquête éclairante et un sujet d'actualité, à l'heure où trois millions de demandeurs et demandeuses d'emploi sont confrontés à ce service public.

Il faut savoir que, parallèlement à ce tournage en infiltration, une autre équipe de journalistes a, durant quatre

mois, fait des demandes officielles de tournage pour pouvoir rencontrer des agentes et agents, discuter de leurs conditions de travail et les filmer dans leurs activités. Ces demandes à la direction de la communication de Pôle emploi n'ont pas abouti, la Direction Générale n'ayant pas souhaité donner d'autorisation de tournage !

Un reportage édifiant, une image positive des personnels

Réalisé sans le filtre de la communication officielle avec le respect de l'anonymat des personnes filmées, ce reportage suit deux journalistes infiltrés ayant réussi à se faire embaucher, en CDD, dans deux agences. Une embauche précédée d'un entretien avec le RH qui, après avoir mis la journaliste conseillère en situation, lui explique que son job sera, notamment, « d'écraser » les projets de formation des chômeurs et chômeuses qui souhaiteraient s'orienter vers des secteurs peu porteurs. Une embauche, sans aucune vérification du CV et avec une formation « sur le tas ».

Au fil des jours, ces infiltrées découvrent la réalité du quotidien des conseillers et conseillères de Pôle emploi, en sous-effectifs chroniques,

happés par l'explosion du chômage, écrasés par la bureaucratie, les directives inapplicables, l'absurdité des réglemmentations, les changements successifs d'organisation du travail, la politique du chiffre, la déshumanisation des services...

Ce reportage, vu par plus d'un million de téléspectateurs, nous fait partager le quotidien de conseillers et conseillères dévouées qui, malgré le manque de moyens, prennent le temps d'être à l'écoute et de se démener pour trouver des solutions face à des situations de grande détresse. Le système absurde mis en place, pousse les agents à trouver des parades en utilisant le système D pour parvenir à assumer leur mission. Ce reportage montre bien que, malgré l'investissement des collègues, certains et certaines ont le sentiment de ne rien maîtriser, de ne pas faire correctement leur travail et s'interrogent sur leur utilité.

Une précarité accrue

Ce reportage dépeint, également, l'utilisation abusive de salarié-es en situation précaire. Ces agents et agentes, en charge des personnes en grande précarité, se trouvent eux-mêmes dans une situation instable et vulnérable.

De plus, en décidant d'embaucher de nouveaux CDD qui ne sont pas formés, tout en remerciant des personnes expérimentées dont les contrats arrivent à échéance, Pôle emploi entretient la précarité.

Dès l'annonce de cette émission, Jean Bassères a annoncé qu'il se rendrait sur le plateau pour réagir au reportage. De son côté, Michel Sapin a décliné l'invitation. Après le rôle du Directeur Général fantôme

dans les instances représentatives du personnel, Jean Bassères, sur le plateau de France 2, nous sert celui du haut-fonctionnaire responsable en contradiction avec ses réponses confuses et approximatives, se déclarant choqué par ce film à charge et niant la réalité qui saute aux yeux.

Pas un mot sur le témoignage de notre collègue qui décrit dans ses propos la souffrance qu'engendre la déshumanisation à Pôle emploi et conduit parfois à des actes d'auto-destruction.

Le système absurde mis en place, pousse les agents à trouver des parades en utilisant le système D pour parvenir à assumer leur mission.

A contrario, le SNU Pôle emploi FSU, présent sur le plateau a confirmé que ce reportage décrit pleinement la réalité des conditions de travail dégradées à Pôle emploi et a réitéré sa demande d'ouverture de négociations sur ce thème.

De nombreux témoignages reçus de collègues s'accordent, également, pour dire qu'ils et elles se reconnaissent pleinement dans ce reportage.

Les retombées de l'émission

Le reportage de France 2 a créé des remous et un malaise palpable dans les Directions de Pôle emploi.

Les Directeurs et Directrices, de la région filmée, ont très vite été conviés à une réunion de « calage » : « le reportage ayant laissé transparaître beaucoup trop de distorsions entre le travail prescrit, le travail réel et la charge mentale réellement induite ».

Ce reportage est bel et bien conforme à la réalité du quotidien des personnels de Pôle emploi. La prise en compte de cette réalité, par la Direction Générale, s'impose. L'ouverture de négociations, en vue d'améliorer les conditions de travail et les conditions de réception des publics, revêt un caractère d'urgence. ●

Philippe Sabater





Les entreprises Espagnoles à l'assaut du Sud Ouest

Avec un taux de chômage de 27 % la situation en Espagne a forcément des impacts sur la France. Les exemples se multiplient dans tous les domaines : travailleurs et travailleuses saisonnier-ères pour les vendanges et la cueillette des fruits, entreprises de construction espagnoles qui candidatent sur des marchés publics en France, et souvent l'emportent. Voire même des prostituées espagnoles qui viennent exercer sur notre territoire. C'est du moins l'image qui s'installe actuellement, relayée par certains médias.

Confirmation : les femmes, premières victimes de la crise

La crise économique qui sévit particulièrement dans le sud de l'Europe contraint de nombreuses prostituées espagnoles, italiennes ou portugaises à venir exercer en France, notamment dans le Grand Sud comme à Toulouse, Montauban, Tarbes, Nîmes ou Montpellier. L'association Grisélidis parle même de « femmes on tour », c'est-à-dire « en tournée ». Peut-on parler de « trottoirs de la crise » comme le publiait le quotidien La Dépêche le 26 janvier 2013 ? Peut être. À coup sûr, cela souligne une fois de plus l'exploitation de la misère des femmes par des groupes mafieux, qui se mènent une guerre pour la maîtrise du pactole de la prostitution sur des plaques tournantes telles que La Jonquera, à la frontière franco-catalane. Le 12 décembre, deux engins explosifs ont été jetés sur le Paradise, la plus grande maison close d'Europe qui accueille jusqu'à deux cents femmes. L'un d'eux a explosé, mais personne n'a été blessé. Le 23 décembre, c'est une voiture piégée qui a été désamorcée sur le parking.

Dans le Sud Ouest en général, le besoin de main-d'œuvre lié à la production de fruits et de vignes est important. Dans les Pôle Emploi de la région, nombre de travailleurs espagnols sont venus s'inscrire. Plus que d'habitude.

Le retour des conflits entre "pauvres"

Ce qui est nouveau, ce sont des faits relatés comme à Pauillac (Gironde) où durant deux nuits, début octobre 2012,

des heurts violents ont opposé des travailleurs Pauillacais d'origine marocaine à une centaine de travailleurs espagnols d'origine sahraouie, obligeant ces derniers à quitter la ville pour aller travailler ailleurs. Pourtant ces personnes disposaient de contrats de travail et étaient payées à des tarifs normaux pour la France. D'après un entrepreneur local, les vignes du Médoc ont toujours employé des Espagnols et des Portugais : « Ce sont des saisonniers, ils suivent le pain. Ils cueillent les pommes, se déplacent à Montauban, à Toulouse et ailleurs. Mais cela crée des tensions et alimente des fantasmes de « filières espagnoles » d'importation de main-d'œuvre.

... **Dans les Pôle Emploi de la région, nombre de travailleurs espagnols sont venus s'inscrire. Plus que d'habitude.**

Autre exemple frappant : les travaux publics et les chantiers de construction. À Albi (Tarn) La Dreal, maître d'ouvrage pour l'État, a attribué le marché de prolongation de la rocade pour un montant de 9,49 millions d'euros à l'entreprise Comsa SAU de Barcelone. Nathalie Clarenc, responsable du service maîtrise d'ouvrage à la Dreal répond que, « dans le cadre du Code des marchés publics, il n'est pas possible d'écartier une entreprise

moins disante pour favoriser une offre française quand il s'agit d'un appel d'offres européen. » Les entreprises françaises ont fait un recours pré-contractuel devant le tribunal administratif. Le juge a confirmé notre analyse. « Les entreprises espagnoles réussissent à récupérer des marchés et des chantiers dans le Sud Ouest, que ce soit de gros chantiers comme celui d'Albi, ou de simples chantiers chez des particuliers en Ariège ou dans les départements limitrophes en étant moins cher de 10 à 30 % ». Et là encore les travailleur-ses française, les chefs d'entreprises et artisans s'affichent méfiants : les maçons espagnols cassent les prix.

Une concurrence "pas si non faussée" que ça !

Ce constat pousse à s'interroger. Visiblement, c'est un phénomène réel qui s'installe, mais qui n'est pas nouveau. Il s'intensifierait simplement. On en parle plus dans les médias. Il est utile de rappeler que le traité constitutionnel Européen permet cet échange de salarié-es entre pays de l'Union. Ce traité, malgré le non Français au référendum, a été entériné par le parlement. La fameuse loi de concurrence libre et non faussée reste la règle. Sauf que là, la concurrence n'est pas si « non faussée » que cela. Dans les faits, les salaires sont différents : les cotisations sociales sont plus élevées en France qu'en Espagne ou au Portugal, occasionnant des écarts importants dans les réponses aux appels d'offres. À cela s'ajoute le non-respect de la loi sur les heures de travail. Pourtant, n'est

ce pas une méthode pratiquée aussi en France avec d'autres pirouettes ? TOTAL n'est-elle pas à sa façon une entreprise espagnole en déduisant de ses bénéfices les pertes subies ailleurs qu'en France grâce au régime fiscal du « bénéfice mondial consolidé » ce qui lui permet de dégager 10 milliards de bénéfices et de payer 0 euro d'impôt sur les sociétés ? La mise en concurrence des travailleur-ses saisonnier-ères n'est-elle pas bien pratiquée pour faire oublier le nombre de travailleur-ses sans papiers sur notre territoire ? Et cela renforce de façon bien venue la pression sur les Français-ses en accentuant le chantage sur les salaires. La solidarité entre les peuples ne fait pas partie des projets de l'Europe telle qu'elle se construit. Pas plus que la libre circulation des personnes. Les travailleuses et travailleurs espagnols, portugais-es ou autres qui viennent travailler en France sont avant tout des victimes de la crise, obligés d'abandonner maison et famille pour partir travailler loin. Plus que jamais la crise nous rappelle qu'il est urgent de construire l'Europe des peuples. ●

Marc Reneaux

... **Les entreprises espagnoles réussissent à récupérer des marchés et des chantiers dans le Sud Ouest en étant moins chers de 10 à 30%.**

● **regard féministe**

Pays de la Loire : à la découverte des réseaux féministes

Une journée vraiment porteuse, la découverte par le syndicat de la richesse d'un réseau et d'un combat. Une journée où on refait le plein de sens. « Jusqu'à peu je ne connaissais pas ces actions et ne me sentais pas du tout concernée ou de très loin, parcours individuel ou problème de génération ou choix d'autres actions... ? À chaque fois cela m'interpelle. »

L'union fait la force

C'est en ces termes que se sont exprimées les femmes qui ont participé à la journée du 5 février. Ce jour-là le secteur femmes Pays de la Loire était parti à la rencontre de 4 associations dans un lieu unique, effet singulier en France : l'Espace Simone de Beauvoir, à Nantes. Nous avons été accueillies par Anna Remondo. Cette année, l'ESB fête ses 20 ans. Créé dans les années 70, l'Espace Simone de Beauvoir est un outil qui regroupe une vingtaine d'associations qui œuvrent à l'édification d'une société égalitaire -entre autres : la barbe à l'ouest, d'une rive à l'autre, CIDDF - centre d'information sur les droits des femmes et des familles, solidarité femmes. ADAVI - association des aidants aux victimes (suivi psychologique, juridique).

- **Ses missions : défendre les droits des femmes à l'égalité, l'autonomie, la dignité, la solidarité et la citoyenneté.**

C'est aussi un relais des luttes et combats au niveau international. Ses missions : défendre les droits des femmes à l'égalité, l'autonomie, la dignité, la solidarité et la citoyenneté. C'est un espace d'accueil, d'activité, de vigilance, il participe aux actions de terrain et aux propositions des associations et des adhérents individuels qui sont représentées au niveau de son conseil d'administration.

Des services et de la convivialité

Ce lieu convivial d'accueil d'information, d'orientation et de sensibilisation est ouvert à toutes et à tous, on y trouve une information et une

documentation sur les associations adhérentes, des permanences des associations adhérentes, un service d'écrivaine publique, une cafétéria et un bar qui favorisent les échanges conviviaux, les passages, les rencontres autour d'une boisson ou d'un repas. Les adhérentes individuelles s'y donnent rendez-vous pour déjeuner le premier vendredi du mois. Ce jour-là nous avons partagé un repas en commun avec la présidente de l'ESB. Nous avons rencontré notamment des militantes du Planning Familial, du CIDFF - centre d'information du droit des femmes et des familles, de l'AVFT - association contre les violences faites aux femmes au travail.

Ces échanges avec les réseaux d'associations militantes qui quotidiennement accueillent, informent, accompagnent, mettent en place des formations de sensibilisation et de prévention sont importants pour nous, syndicalistes du SNU Pôle emploi FSU. Ils nous permettent de nous inscrire en tant que maillon d'un réseau riche, solidaire au carrefour entre l'action militante, professionnelle et tout simplement en tant que citoyen-ne.

L'effet réseau, n'est-ce pas ce qui fait la force de notre combat ? ●

Le secteur femmes pays de la Loire



La crise, quelle crise ?

Quels que soient les domaines sur lesquels il produit ses effets, le principe de crise est intrinsèquement composé d'une notion de temporalité, de ponctualité avant retour à l'équilibre, soit naturellement, soit par l'effet de mesures curatives. S'interroger s'impose alors : peut-on encore parler de crise quand, depuis bientôt une décennie, ce principe de crise et ses conséquences détruisent le quotidien de millions d'individu-es ?

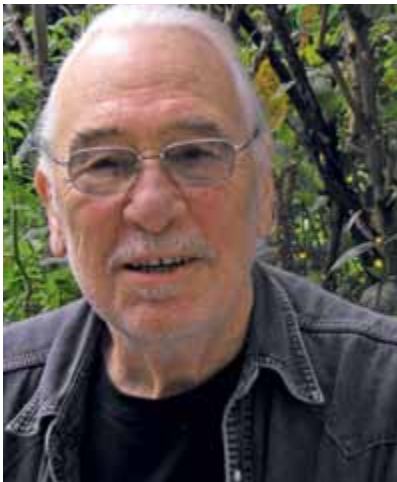
Une catastrophe annoncée

Peut-on parler de crise quand, des symptômes étant diagnostiqués - dérives de la mondialisation, de la spéculation boursière, dumping social, cupidité des actionnaires, complicité des banques dans l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent, effets néfastes des paradis fiscaux sur l'économie réelle, voracité des fonds de pension - rien n'a été fait pour endiguer les maux ? Peut-on encore parler de crise quand, des remèdes ayant été identifiés - régulation financière, séparation des activités de dépôt et de spéculation au sein du système bancaire, interdiction de la spéculation automatisée et informatisée, limitation du principe des « quatre P » (profits privés, pertes publiques) et de mesures d'austérité contre-productives - le constat s'impose de la poursuite du déploiement de programmes institutionnels sur le principe du « business as usual » ? Peut-on parler de crise quand la seule conséquence émergeant de cette dite crise est la proclamation de la nécessité d'augmenter la « compétitivité » du salariat en donnant plus de pouvoir au patronat et moins de droits à celles et ceux qui concèdent de lui vendre leur force de travail ?

De la crise financière à la crise de civilisation

Peut-on encore parler de crise quand les 200 personnes les plus riches du monde possèdent à elles seules autant que 2,5 milliards de leurs congénères ? Si crise il y a, elle n'est plus économique ou financière, elle est au-delà du systémique, il s'agit d'une crise de civilisation, d'une crise liée à l'anomalie que représente la seule cupidité et l'ostentation matérielle comme norme de réussite d'une existence individuelle. Il n'y a déjà plus qu'une alternative : la poursuite à vitesse croissante d'une avancée vers l'inéluctable cataclysme ou la transition urgente d'un modèle inique à un autre plus juste. Cette course à la ruine s'appuie sur le fameux T.I.N.A : « There is not alternative » (il n'y a pas d'alternative au libéralisme) que l'on nous vend depuis plus de 30 ans maintenant. C'est là que le véritable mouvement syndical doit imposer son rôle et son discours, là même où le politique a déposé les armes, formalisant dans le silence les vœux inavouables de son abdication. ●

Jacques Yvart, un troubadour français



La chanson francophone est riche de talents. L'offre actuelle en fourmille au point où l'on ne sait où tourner ses oreilles. Naguère, les réseaux de diffusion étaient limités à la radio, la télévision en noir & blanc et le disquaire du coin. Les vedettes étaient moins nombreuses. Cette période est considérée comme « l'âge d'or. » Brel, Brassens, Barbara, Ferré, Ferrat sont devenus des icônes. D'autres, s'ils ont connu des carrières moins flamboyantes n'en ont pas moins fait un joli chemin artistique et ont trouvé un public fidèle. Parmi eux, Jacques Yvart. Nous l'avons rencontré.

www.jacques-yvart.com

Modes d'Emplois : Comment es-tu venu à la chanson ?

Jacques Yvart : La découverte de Piaf, Trenet, les Compagnons de la chanson. Et puis un choc, l'arrivée de Brassens qui commençait à passer à la radio, vers 52 ou 53.

MDE : Parle-nous de tes débuts

JY : 1958. Mon premier cachet ! Une bouteille de mousseux grâce à une deuxième place à un radio-crochet. Ensuite, je suis monté à Paris en cachette. J'ai chanté à la Grange au Bouc, avec pour tout cachet, un verre de rouge et un sandwich. Pas mal, non ? Et en plus, je chantais à Paris ! J'étais en costume-cravate, le pied sur une chaise. Un jour, mon pied a traversé le siège ! Mais il me fallait aussi manger. Pour survivre, je suis devenu rippeur aux Halles.

MDE : C'était l'époque de la guerre d'Algérie ?

JY : Oui. C'est là-bas que j'ai fait mon service militaire. Avec deux copains on a décidé de tenter notre chance avec le petit conservatoire d'Oran, au cinéma l'Empire, sous le nom des Troubadours du rythme. Ensuite, nous nous sommes produits un peu partout, Alger, Sidi Bel Abbès...

On se déplaçait en américaine, escortés par deux automitrailleuses. On passait les barrages avec la musique comme sauf-conduit.

Rentrés en France, nous avons pris des cours de chant, de musique et de danse. Nous avons fait une tournée avec Albert Raisner, sous le nom des Bab's avec comme répertoire du rock et du twist. Nous sommes passés dans les émissions de télé comme Âge tendre et tête de bois, Discorama. En même temps, je faisais les cabarets comme

La Colombe et Le Cheval d'or ou bien Chez Georges. J'y chantais mes compositions sur des textes d'André Devynck, mon voisin de palier, professeur d'anglais et poète, devenu mon ami. Un répertoire marqué par la mer.

Pendant ce temps, les Bab's commencent à percer. Nous sortons un 45 tours chez Polydor, en 64. Nous en enregistrerons cinq autres. Après un succès d'estime, le groupe se dissout en 1966.

MDE : Et alors ?

JY : J'ai commencé à préparer mon premier album, Marines, composé pour moitié de chansons traditionnelles et pour l'autre de chansons originales. Il sortira en 69. Au total, dans ma carrière, j'ai sorti plus de 40 disques. Avec mes textes, mais aussi ceux d'Aragon, Vigneault, Norge - Georges Mogin, dit « Norge », poète belge - André Devynck, bien sûr, pour ne citer que ceux-là. Mon dernier album, c'est Niama Niama, sorti en 2012. Et quand je dis que c'est le dernier, c'est vraiment le dernier.

MDE : Peux-tu nous parler de ton amitié avec Georges Brassens ?

JY : J'étais accro à Brassens. Je rêvais de le rencontrer. Un jour, j'ai tenté le coup, impasse de Florimont où il habitait. Je frappe à la porte au petit bonheur la chance. Il était là. Je lui ai chanté deux chansons. Gentiment, il m'a écouté, donné des conseils, des adresses utiles et puis il m'a dit : « il faudrait m'oublier un peu... »

Nous nous sommes revus. Il m'a invité à l'émission Bienvenue chez Guy Béart. J'y ai chanté une chanson. Brassens m'a également convié à Bobino. Avec lui, j'ai éprouvé la

plus grande joie de ma vie. Il s'agit de la chanson Jehan l'advenu, dont j'ai composé la musique sur des paroles de mon ami Norge. Elle figure sur le dernier album de Georges, sorti après sa mort. Je suis le dernier auteur vivant qui a composé pour Brassens. Et j'en suis fier.

MDE : Il y a une particularité dans la carrière : les "virées" américaines.

JY : En 1977, je décide de partir aux USA. Je donne un premier cours sur la chanson française en Californie. Puis je tourne un peu partout. J'y enregistre un disque « Yvart on campus » qui reprend l'ambiance des concerts que je donne en solo, avec ma guitare. Ces concerts et ces cours sur la chanson française, sur les campus américains et dans les salles de spectacles, dont le prestigieux Carnegie Hall, dureront vingt ans, avec un public fidèle qui m'a donné un beau surnom : The french troubadour.

MDE : Pour terminer, Jacques, parle-nous de ton engagement humaniste.

JY : On me prête l'image du chanteur de la mer. Ce n'est pas faux, mais c'est incomplet. Je l'ai prouvé, en 1984, avec l'album Citoyen du Monde, basé sur le texte du discours de Jean Rostand : Homo sanguinarius. Je suis espérantiste. J'interprète des chansons de Brassens en espéranto dans l'album Jacques Yvart kantas Brassens. Je suis un citoyen du Monde. Je défends cet idéal dans mes compositions depuis plus de trente ans.

MDE : Merci Jacques de nous avoir reçu chez toi, à Dunkerque.

Claude Cherblanc

Niama Niama est le dernier opus de Jacques. Un album qui, s'il nous balade de Marrakech à l'Alaska, en passant par La Havane, n'en évoque pas moins les maux modernes (Usine d'armement & Mme la DRH). La place nous est mesurée pour parler de l'œuvre de Jacques Yvart. Il est peut-être moins connu que Ferrat ou Brel. Pourtant, il est partie intégrante de notre patrimoine culturel, au même titre que d'autres malconnus, comme Allain Leprest, disparu en 2011, et Bernard Dimey - ce dernier, auteur entre autres, de la célèbre chanson Syracuse, certainement la plus belle interprétée par Henri Salvador. Allez-donc faire un tour sur son beau site web : Une vie de chansons pour découvrir l'œuvre du grand Jacques Yvart.





Dire si un congrès est réussi à peine deux semaines après sa clôture n'est pas aisé. On doit intégrer à l'analyse, un facteur indépendant de ses conditions de préparation et de son propre développement interne, la période où il a eu lieu. Par chance, le 7ème congrès de la FSU, correspondant à ses 20 ans d'existence, s'est tenu dans une période charnière, neuf mois après l'alternance politique et dans un moment où on sent un début de changement d'axe politique.

● Congrès FSU de Poitiers

Premier bilan

Analyser la situation économique et sociale

Ce congrès s'est ouvert alors que les conflits se multiplient et se durcissent dans les entreprises menacées de fermeture ou de restructurations brutales, avec de premiers mouvements d'ensemble dans la fonction publique. Le premier défi d'un congrès fédéral est qu'il produise une analyse fine et exhaustive de la situation mondiale, européenne et hexagonale. Il faut mesurer les évolutions depuis trois ans et donner des outils pour aider les équipes syndicales. La question de l'élaboration des alternatives est également centrale à l'heure où le gouvernement et les forces dominantes européennes, accentuent des choix politiques qui mènent droit au mur pour sortir de la crise sociale. Le doute sur la possibilité d'une autre politique paralyse en grande partie les capacités de résistance. Avec, facteur aggravant, l'extrême droite et une droite contaminée. Enfin, un congrès doit exprimer les équilibres internes, compte tenu des forces en présence

et de nos règles de fonctionnement démocratique. C'est-à-dire la nécessité d'avoir une base majoritaire à 70 % pour l'adoption des résolutions ou des amendements.

Certains médias ont interprété le message du congrès comme une radicalisation de la FSU qui aurait décidé de s'opposer au gouvernement. Ça ne correspond pas à la réalité. La FSU n'a aucun regret d'avoir contribué au départ de Sarkozy. Mais le refus de l'indifférence politique ne vaut pas allégeance et perte d'indépendance. Nous sommes confrontés à une politique qui ne va pas dans le bon sens, bien au contraire, avec l'acceptation du traité Européen Constitutionnel, le pacte de compétitivité, la politique d'austérité.

La stagnation économique et la montée du chômage démontrent qu'il faut absolument initier d'autres politiques, ne serait-ce que pour crédibiliser l'objectif présidentiel de l'inversion de la courbe du chômage à la fin de l'année. Ce congrès a dessiné des pistes, pour

une autre répartition des richesses, réduction du temps de travail, réforme fiscale radicale et sécurité sociale professionnelle.

Précédant le congrès de quelques jours, la démonstration de notre indépendance s'est traduite dans les mouvements de grève qui ont touché le secteur du 1er degré de l'Éducation Nationale et le premier mouvement collectif de la Fonction Publique le 31 janvier. Ce dernier a pesé dans la suppression pour la sphère publique de la journée de carence.

Des prises de position d'actualité

Les 700 congressistes, ont eu à traiter les questions d'actualité. Ils se sont prononcés sur la guerre au Mali, condamnant à la fois les objectifs et pratiques des islamistes sans ignorer les enjeux économiques et stratégiques sous-jacents à l'intervention française.

Le processus de paix et de reconstruction démocratique de l'État Malien, nécessitent l'arrêt de l'intervention

française et la présence sous l'égide de l'O.N.U de forces militaires des États Africains.

La FSU a porté une appréciation négative sur le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes. Elle demande son arrêt immédiat assorti de l'ouverture d'un débat citoyen.

● **Le congrès a interrompu ses travaux devant l'acte désespéré du Chômeur de Nantes qui s'est immolé.**

Une condamnation nette a frappé l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 « dit accord de flexibilité - sécurité ». La FSU a décidé d'intervenir auprès des parlementaires afin d'empêcher toute transcription de cet accord dans une loi.

Le congrès a interrompu ses travaux devant l'acte désespéré du Chômeur de Nantes qui s'est immolé. Nous de-

mandons qu'une conférence et extraordinaire se tienne dans les meilleurs délais réunissant autour du Ministre du Travail le Service Public de L'Emploi, ses syndicats de salarié-es, les organisations de chômeuses et chômeurs afin que des mesures d'urgence soient prises pour qu'un tel drame ne se reproduise jamais.

Des débats articulés autour de quatre grands thèmes

Le thème 1 avait pour épicerie l'Éducation Nationale. Au-delà de la refondation de l'Éducation Nationale pour la réussite de l'ensemble des élèves le débat s'est porté sur la modification des rythmes scolaires. Deux grèves ont souligné la sensibilité du milieu professionnel. Il ne s'agit pas de défendre la situation actuelle produite par la

Un syndicalisme de lutte, de transformation sociale progressiste à vocation majoritaire, porteur de propositions offensives et novatrices...

réforme Darcos. Mais d'exiger un moratoire permettant de trouver dans le cadre d'une semaine de quatre jours et demi un équilibre après réelle concertation entre la réussite des élèves et le respect des conditions de travail du personnel de l'éducation.

Le thème 2 intitulé « le service public et la fonction publique sont une richesse » concentrait des enjeux importants – refondation des services publics après le passage de la tornade libérale. Il est à noter que le zoom spécifique « pour un service public de l'emploi » n'a été que légèrement enrichi par des amendements. La

structuration des services publics a amené une réflexion axée sur la nécessaire proximité territoriale. Le texte du congrès a insisté sur le fait que la décentralisation n'était pas en soi une garantie de démocratie, d'égalité et de transparence...

La FSU réaffirmant son opposition à toute nouvelle étape de décentralisation alors que les inégalités territoriales se sont aggravées sans que de réelles péréquations financières n'aient été arbitrées.

Le thème 3 peut être résumé en tant que thème des alternatives mondiale, européenne et française. Il était également le thème des droits et libertés de la protection sociale. Il incluait un zoom sur la laïcité et un autre pour les droits des femmes, pour l'égalité réelle. C'est dans ce thème que l'essentiel de l'élaboration d'une nouvelle politique de l'emploi était concentré. La profondeur de la crise écologique est entrée en résonance profonde dans l'écriture des textes. De même que l'importance des révolutions arabes comme phénomènes centraux dans la dernière période a bien été inscrite, avec tous les enjeux de processus complexes inachevés.

Le thème 4 balayait à la fois l'avenir du syndicalisme, le fonctionnement fédéral et le syndicalisme international. À la veille d'une reconfiguration du champ du syndicalisme français avec la représentativité interprofessionnelle redéfinie dans quelques mois, ce thème ne manquait pas de saveur. L'échéance des élections professionnelles dans les trois Fonctions Publiques en 2014 participera directement de ce remodelage. Le congrès a confirmé l'originalité profonde de la FSU en ce domaine, avec son objectif d'unification du mouvement syndical. En précisant, qu'il s'agit « d'un syn-

dicalisme de lutte, de transformation sociale progressiste à vocation majoritaire, porteur de propositions offensives et novatrices, attaché à construire les mobilisations et les rapports de force nécessaires pour faire aboutir les revendications ». Le congrès a décidé d'aller au-delà de ce qui s'est fait ces dernières années en s'appuyant particulièrement sur le travail réalisé en commun avec la CGT et Solidaires. Au final le texte a été le plus loin qu'il était possible de faire, en fournissant un véritable plan de travail et un guide méthodologique exigeant.

Les masses s'emparent d'une idée, elle devient force matérielle », on a envie tout simplement de dire chiche !

Aller vers une indispensable unité syndicale

Sans exclure personne a priori et en avançant avec toutes celles qui le veulent, la FSU vise à la mise en place à tous les niveaux, de groupes de travail thématiques permanents sur des sujets précis. Elle propose la mise en place partout où ce sera possible de comités permanents de coordination intersyndicale. Ce mouvement devra associer l'ensemble des syndicats de la FSU, être décliné à tous les niveaux : lieu de travail, sections locales, sections départementales, niveau régional. Le texte précise encore la nécessaire participation des syndiqué-es et sous leur contrôle en informant l'ensemble des salarié-es des enjeux et des recherches de construction commune. À analyser ce qui se passe dans le monde et en Europe, avec les soubresauts de la crise historique et ses dif-

férentes séquences, on est saisi d'une profonde inquiétude. Mais ce texte donne des éléments d'optimisme, à condition d'être mis en pratique, saisi à pleines mains comme un outil façonnant un nouvel avenir. Marx écrivait que quand « les masses s'emparent d'une idée, elle devient force matérielle », on a envie tout simplement de dire chiche !

Au même niveau de préoccupation, a été réaffirmé l'ancrage de la FSU tant dans le syndicalisme mondial (la CSI) que dans le syndicalisme européen (la CES), avec le souci d'en renforcer ses aspects les plus combattifs. Dans la même optique, la participation active au prochain Forum Social Mondial de Tunis et au sommet Alternatif d'Athènes en juin prochain a été de nouveau actée.

Les interventions devant le congrès de Thierry le Paon (candidat au poste de nouveau secrétaire général de la CGT), d'Annick Coupé (porte-parole de Solidaires), d'Emmanuel Zemmour président de l'Unef, venus apporter leur salut fraternel et développant leurs nombreuses convergences et partage de valeurs et de luttes en commun, ont fait chaud au cœur. Le congrès de la FSU est bien le seul congrès syndical de cette dimension où sont faites de telles interventions !

Juste une petite touche d'amertume, le refus par le congrès d'une démarche volontariste inscrivant dans les statuts la féminisation des instances avec une parité obligatoire.

Donc un congrès passionnant, dessinant des perspectives offrant des outils pour changer le quotidien et le monde à condition qu'on s'empare de ces textes, et qu'ils ne servent pas à compter les niveaux de poussière sur les étagères ou à nourrir les souris ! ●

Noël Daucé



Mort au protocole !

Sous Louis XIV, Versailles, tous les moments de la journée étaient réglés comme un ballet, du réveil du Roi avec le « petit lever », jusqu'à son coucher.

Après la mort de Louis XVI, le 2 pluviôse An 1, la pompe s'est quelque peu tarie. Avec la III^{ème} République, l'apparat monarchique s'est codifié en cérémonial républicain. Mais c'est avec la V^{ème} République et Mongénéral qu'est apparu le « Monarque républicain. » Ballets de bagnoles de luxe dans la cour de l'Élysée, sorties de gardes républicains pour un oui ou pour un non, remises de breloques aux fidèles soutiens du Régime, par tous les locataires successifs de l'Élysée. Mais le plus symbolique est le retour de la Cour qui, jadis, quémandait les faveurs du Roi et, maintenant, celles du Président. Roger Fressoz et Roland Moisan

l'ont parfaitement décrite dans l'hilarante rubrique du Canard Enchaîné, intitulée La Cour. Plus récemment, à propos du précédent Président, l'humoriste Bernard Mabille a évoqué la « droite cassoulet, une petite saucisse avec plein de fayots autour... »

On peut rêver d'un pouvoir moins ostentatoire. Un Président qui va chercher sa baguette et ses croissants en personne, en payant avec ses sous. Un Président qui rentrerait à pied du cinéma, bras dessus bras dessous avec sa régulière. Quoique... Le dernier qui a tenté le coup, Olof Palme, Premier ministre de Suède, a été révoqué dans une rue de Stockholm, le 10 ventôse 194. Il semble que, neuf mois après son élection, le 18 floréal 220, le Président normal n'a pas renoncé à l'apparat de la fonction.

Guy Yotine

Le seul espoir

La solidarité active et résister toutes ensemble !



Par Sonia Mitrailia
Membre de l'Initiative des femmes contre la dette et les mesures d'austérité, Grèce, Comité grec contre la dette et du CADTM international, publié sur le site du CADTM.

En Grèce, nous, femmes, sommes en train de subir une régression historique sans précédent de nos droits et de notre vie quotidienne. Et voilà tout de suite en quoi se résume cette vie quotidienne dans la Grèce au temps de la Troïka : extrême insécurité et misère, répression et dépendances, violences, exclusion de l'accès aux soins et... désespoir ! Désespoir parce que la Troïka et ces serviteurs locaux persistent, sadiquement, encore et encore avec cette politique catastrophique et improductive qui a déjà démolit l'État Providence en moins de trois ans, a fait exploser l'économie, a provoqué la récession, le chômage de masse...

La vie des femmes dans cette Grèce gouvernée par la Troïka.

Comment ne pas désespérer, quand l'écrasante majorité de la population, hommes et femmes réunies subissent les effets désastreux de ces politiques, qui ne résolvent pas la dette et nous enfoncent dans la crise humanitaire, dans le chaos, de plus en plus, de plus en plus et tout ça... pour rien ! Tout d'abord, le droit au travail a explosé. L'arme de la dette a inversé la tendance historique à l'amélioration continue de la position des femmes sur le marché du travail depuis les années 1980. Désormais c'est la régression, non pas passagère, mais historique : Avant la crise, le chômage des femmes s'élevait à 12%, désormais il s'élève officiellement à 29-30%. Et pour les jeunes femmes de 15-24 ans, il atteint 61%... une vraie catastrophe pour elles, qui réalisent qu'elles n'ont plus d'avenir !... Quant au droit à la libre maternité ou au libre choix de décider si on veut avoir des enfants, il est lettre morte... Un exemple : L'accouchement n'est plus gratuit depuis longtemps, mais maintenant il coûte cher, très cher : 800 euros et 1600 pour la césarienne. Voilà ce qu'en dit l'Ordre des Médecins Grecs -plutôt conservateur- dans un communiqué récent : « C'est un drame quotidien les femmes enceintes qui viennent accoucher par césarienne et ne le peuvent pas parce qu'elles ne peuvent pas payer ». « Ces femmes doivent alors accoucher dans la rue, encourant ainsi le risque de mourir ou de donner la vie à un enfant infirme à vie »...

...Le hold-up du siècle !

Mais, il y a pire que ça. Tout l'État Providence grec est bel et bien détruit. Le résultat est que tous les services publics assumés auparavant par l'État, des jardins d'enfants aux hospices des gens âgés et même les soins médicaux sont maintenant pris en charge par... les femmes en famille ! Et tout

ça gratis, sans même qu'on reconnaisse ce travail impayé. Travail, d'une valeur vraiment astronomique, dans ce qu'on pourrait à juste titre appeler... le plus grand hold-up du siècle !... Mais, il y a plus. Une telle privatisation des services publics grâce au travail impayé des femmes doit être justifiée idéologiquement afin qu'elle soit acceptée. C'est pourquoi les femmes doivent être présentées comme « naturellement » dédiées à leurs familles, à leurs maris et leurs enfants, à leurs travaux ménagers. Pourquoi ? Parce que, ils disent, c'est ça leur « mission », la « mission » des femmes, d'être les servantes des autres et dans notre cas présent, d'être le substitut de l'État Providence désormais démantelé.

Vous connaissez très bien le nom de cet emballage idéologique, de cet alibi idéologique : Son nom est patriarcat, la pire espèce du bon vieux patriarcat qui va maintenant la main dans la main avec la plus récente et à la fois la plus barbare expression du capitalisme néolibéral...

...Et l'avenir de la démocratie en Grèce et en Europe ?

Cependant, ces politiques n'ont pas pour seul résultat l'appauvrissement monstrueux des Grecs. En réalité, ces politiques sont aussi en train de tuer l'avenir de la démocratie en Grèce et en Europe... Ce monde prépare le terrain pour l'extrême droite et les fascistes, pour leurs crimes contre les libertés, les minorités nationales et sexuelles, leur haine contre les femmes et les droits féministes. Est-ce que la Grèce deviendra aussi le laboratoire des violences totalitaires ?... Un

député du parti néo-nazi « Aube Dorée » a attaqué deux femmes députées de gauche dans le studio durant une émission transmise en direct pendant la période électorale au printemps dernier. Cet acte de violence, au lieu de susciter l'indignation et la réprobation a au contraire suscité une grande vague de sympathie populaire et a contribué au succès électoral de l'Aube Dorée, qui est aujourd'hui le troisième parti, selon tous les sondages. Qualifiant les immigrés de « sous-hommes » en pleine séance du Parlement grec, ce même parti néo-nazi a déjà à son actif plusieurs assassinats d'immigrés ainsi que d'attaques meurtrières contre les Roms, les homosexuels, les militants de gauche ou les minorités nationales !... Que faire avant qu'il ne soit pas trop tard ? Comment résister au fléau néolibéral et à la montée fasciste et totalitaire ? Comment affronter le chantage de la dette et ces mesures d'austérité cauchemardesques, comment nous défendre contre la violence ?

D'abord, nous avons un besoin urgent de ne pas rester seules. Nous avons besoin d'aide, de solidarité active des mouvements sociaux et les féministes en Europe. Il faut que chacune de nous dans nos pays respectifs, se batte contre les mêmes politiques liberticides d'austérité inspirées et appliquées par les mêmes ennemis. En somme, il faut résister toutes ensemble, par-delà les frontières nationales. Oui, il faut le dire haut et clair : nous devons bâtir un mouvement féministe européen de masse contre l'austérité mais aussi contre la dette illégitime qui est à la racine de nos malheurs. ●

61 %

Avant la crise en Grèce, le chômage des femmes s'élevait à 12 %, désormais il s'élève officiellement à 29-30 %.

Et pour les jeunes femmes de 15-24 ans, il atteint 61 %

Son nom est patriarcat, la pire espèce du bon vieux patriarcat qui va maintenant la main dans la main avec la plus récente et à la fois la plus barbare expression du capitalisme néolibéral...

Comment résister au fléau néolibéral et à la montée fasciste et totalitaire ? Comment affronter le chantage de la dette et ces mesures d'austérité cauchemardesques, comment nous défendre contre la violence ?

Les Nouvelles modalités de (non) suivi des demandeuses et demandeurs d'emploi

Depuis Janvier 2013, se sont peu à peu déployées les nouvelles modalités d'accompagnement des demandeurs et demandeuses d'emploi. L'établissement a enfin mis fin au SMP. Il aura quand même fallu six longues années (!) pour que notre direction reconnaisse officiellement que cela ne pouvait fonctionner, faute notamment d'effectifs suffisants et que l'utilité des convocations systématiques restait à prouver.

Faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin ? Ah bon ?

À l'heure où le chômage explose et que les « vrais » chiffres des portefeuilles des agentes et agents de Pôle Emploi s'évaluaient dans la presse alors que la Direction communiquait sur des portefeuilles à 130 personnes, elle devait trouver un nouveau camouflage.

Forte de l'expérience du SMP, des portefeuilles à + de 400 DE, des entretiens virtuels, on aurait pu penser que la DG en tirerait les leçons. Bien évidemment ce n'est une nouvelle fois pas le cas et les nouvelles modalités d'accompagnement sont d'ores et déjà une nouvelle usine à gaz renforçant les inégalités d'accès et de traitement des demandeurs et demandeuses d'emploi.

Mais la DG a tout de même appris quelque chose et déploie petit à petit, par groupes de régions, histoire de ne pas avoir un front uni. La régionalisation des instances entraînant parfois des disparités de positionnement selon les forces syndicales en présence. De nombreuses (mais néanmoins trop peu) demandes d'expertises émanant des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en amont des déploiements, notamment sur les risques Psycho-Sociaux.

« Faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin » la belle idée que voilà ! » Seulement c'est faire aussi bien moins pour une majorité des usagers et usagers. Le nombre de portefeuilles de suivi renforcé par agence et par région ayant été arbitrairement fixé, les « diagnostics » des conseiller-es sur lesquels reposent soit disant les choix du niveau de suivi se voient très vite soumis à des contraintes purement comptables. Que faire en effet quand les 3 portefeuilles de suivi renforcé de votre site sont déjà au taquet des 70 bénéficiaires ? Nous assistons alors à une « auto-censure » du ou de la conseillère en fonction des possibilités d'affectation, ce qui tout de même va à l'encontre de l'éventuel besoin du ou de la DE !

Des affectations à la louche ?

Pour la majorité des DE déjà inscrits lors de la mise en place des nouvelles modalités, l'affectation se fait sur simple consultation du dossier,

sachant que pour un nombre important ces dossiers n'ont pas été mis à jour depuis plusieurs mois faute de temps pour recevoir la personne ! La DG vient donc ainsi d'inventer le diagnostic... à distance !

Plus fort, les affectations dans les portefeuilles de suivi renforcé sont fonction d'un diagnostic local. Ici ce sera pour les DE qui en ont réellement besoin (et sont plus ou moins volontaires) pour être accompagnés, là ce sera plutôt des DE dont le code métier correspond aux métiers en tension et employables assez rapidement. Les affectations sur les portefeuilles sont tout aussi disparates avec ici les DE très à l'aise avec les SAD, « autonomes », « mobiles » et là ce sera

« Faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin » la belle idée que voilà !. Seulement, c'est faire aussi bien moins pour une majorité des usagers et usagers.

en partie pour celles et ceux pour qui l'Établissement estime qu'il n'y a plus rien à faire, y compris avec des critères discriminatoires tels que l'âge. Deux obligations majeures et incontournables : un entretien physique au 4ème mois pour un premier point d'étape (mais il n'est pas prévu de deuxième point d'étape) et au 9ème mois pour un bilan approfondi. Et ensuite ? Ensuite plus rien, le demandeur ou la demandeuse d'emploi

étant sans doute censé-e avoir retrouvé du travail, ou plus probablement être sorti-e de nos fichiers quel que soit le motif.

Pôle Emploi s'exonère de la loi ?

Il y a aussi des astuces : ainsi un-e DE ayant travaillé ne serait-ce que quelques jours entre le 4ème et le 9ème mois voit tout simplement sauter son « jalon obligatoire » du bilan du 9ème mois. Oui, il ne s'agit pas de report mais bien d'annulation pure et simple !

On s'interrogera à la fois sur la méthode mais aussi sur sa légalité. Le/la DE établissant et co-produisant avec nous, au moment de son inscription, son Projet Personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) dont les termes et les conditions sont fixés dans la Loi. Le PPAE n'engageant pas seulement la personne DE mais également l'institution, puisque celui-ci doit prévoir, selon le Code du Travail, « les actions que l'Institution Pôle Emploi s'engage à mettre en œuvre pour l'accompagner dans sa recherche d'emploi » ainsi que les actualisations de ce PPAE à minima tous les 3 mois. Il semble toutefois que notre DG, pourtant garant du respect de nos missions de Service Public, ait décidé de s'exonérer des textes de loi en vigueur. En même temps, il lui sera toujours loisible de se retourner en temps utile contre le ou la conseiller-e, nul n'étant censé ignorer la loi et chaque agent-e en charge d'une mission de service public ayant pour mission fondamentale de la faire respecter. ●

Sabrina Mallet



● à lire, voir, entendre



Angelina Tézanou, femme mosaïque

Le 10 mars dernier, Angelina Tézanou se produisait à La Cigale, à Paris. Un concert pour fêter ses vingt ans de carrière. La chanteuse et ses huit musiciens ont offert un véritable tribut à la musique afro-caribéenne.

La femme mosaïque...

Angelina est née au Cameroun. C'est à l'âge de neuf ans qu'elle arrive en France. Elle s'initiera au violon au piano et au chant. À 10 ans, la chorale dont elle fait partie enregistre un disque. Dès l'âge de 18 ans, elle se produit dans les cabarets parisiens. S'ensuivront cinq albums en 20 ans : Poison (1990) – La Voix (1993) – Côté cœur (1998 – Ébenite (2007) – Mosaïque (2009). Auteure, compositrice et interprète, Angelina est créatrice de mode, militante féministe, humaniste. Elle use de sa notoriété, pour contribuer au financement de projets

éducatifs pour des personnes handicapées. Cette sensibilité n'étonnera personne, Angelina étant elle-même non-voyante.

Juriste de formation, Angelina a travaillé quelque temps au sein de cabinets juridiques. Mais, le manque d'approche sociale dans ce travail l'a convaincue de passer à autre chose. Après avoir exercé dans une association de non-voyants, où elle apprenait le braille à des personnes qui venaient de perdre récemment la vue, elle a intégré l'ANPE, fusionnée, depuis, avec les ASSEDICS au sein de Pôle Emploi. Elle travaille à l'Agence de Paris-Auteuil.

Couleurs tropiques

Le concert du 10 mars était en deux parties. Parfaitement secondée par des musiciens chevronnés, Angelina a offert une première partie bigarrée, toute faite de rumba et de reggae, reprenant, entre autres, l'une de ses chansons-phare Baccalauréat reggae. Avec un public acquis d'avance, La Cigale a multiplié les allers-retours chantés et enchantés entre Afrique et Caraïbes. La célèbre salle parisienne, au décor si classique, chatoyait sous les couleurs des sonorités tropicales. La deuxième partie était une ode au zouk love, la musique des Antilles françaises. Afrique, Martinique, Guadeloupe, Terres au passé partagé, Terres au passé douloureux. La salle a ondulé aux rythmes solidement cadencés par un batteur et un percussionniste remarquables, jusqu'au final où, entourée d'une flopée d'enfants rieurs et de ses nombreux-ses amies, Angelina a salué et remercié son public.

En sortant, le contraste était brutal entre ces deux heures chaleureuses et la froide nuit parisienne. Un conseil aux collègues de Pôle Emploi, suivez l'actualité d'Angelina et ne ratez pas son prochain récital... ●

Claude Cherblanc



Monsieur boulot

Ça a commencé par une chanson entendue à la radio, sur France Inter quand même : « Monsieur boulot » par Eric Frasiak. Ça a accroché mon oreille et je suis allé la rechercher sur You Tube et Bingo je l'ai trouvée et écoutée presque en boucle. On s'y retrouve quand on a été chômeur et aussi quand on a travaillé à l'agence. On s'y retrouve aussi quand on avait vingt à trente dans les années... je n'ose pas le dire. On pense à François Béranger, à Léo Ferré, à Renaud d'il y a très longtemps avec « casse toi t'es pas de ma bande », avec aussi Alain Souchon. Bref il y a de la nostalgie qui monte à la tête et c'est bien mais... pas que bien. Il y a des gens qui trouvent les mots justes et la musique qui va avec. Ça tombe juste et ça explose. Une vraie merveille. ●

www.youtube.com/watch?v=KZrddh0DZBU

www.youtube.com/watch?feature=endscreen&v=UyEeqnyQdlk&NR=1

● FSU

Psychologues malmené-es usager-es maltraité-es : colloque FSU des 30 et 31 janvier 2013

Ce colloque réunissait plus de 200 psychologues adhérent-es de différents syndicats de la FSU. Ils-elles sont rattaché-es à différents ministères : Administration pénitentiaire, protection Judiciaire de la Jeunesse, Éducation Nationale, ainsi qu'une trentaine de psychologues de Pôle Emploi. Ces collègues étaient réunis pour une réflexion intersyndicale sur la place de la psychologie, et éventuellement préparer un corpus revendicatif commun.

Déontologie contre performance

En introduction, C. Remermier de la FSU, note que les psychologues sont interpellé-es par les conséquences de la crise sociale et s'interrogent sur le sens de leur travail, d'autant qu'ils-elles ne sont pas épargné-es, par le « new public management ».

Comment concilier la déontologie avec la demande d'efficacité des directions ? Les psychologues doivent faire face à des injonctions paradoxales.

Pour Yves Clot, titulaire de la chaire Psychologie du travail du CNAM, la meilleure façon de défendre un métier est de s'y attaquer, des choses sont à changer dans les pratiques des psychologues.

Il part d'exemples de situation de formation de guichetier-ères à La Poste, pour s'interroger ensuite sur la définition d'un-e vrai-e professionnel-le, en soulignant que cette définition n'est pas la même si l'on se place du côté des directions ou des salarié-es concerné-e-s. Il devrait

avoir conflit entre la direction et les professionnel-les de terrain sur la conception du travail bien fait. La violence institutionnelle existe si on veut supprimer ce conflit, source de développement. Ce qu'on ne partage pas est encore plus intéressant que ce qu'on partage déjà.

● On ne soigne plus le travail, et moins on soigne le travail, au plus il va falloir soigner les gens.

On ne soigne plus le travail, et moins on soigne le travail, au plus il va falloir soigner les gens. Il devient nécessaire aux yeux des entreprises de repérer les plus fragiles pour les « réparer ». Y. Clot parle de l'apparition d'un véritable marché des Risques Psychosociaux, avec des organismes divers et qui peut faire interroger sur

le respect du code de déontologie pour les psychologues qui y interviennent. Trois ateliers, enrichis de témoignages de collègues de milieux professionnels différents ont suivi : expérience professionnelle et déontologie ; conditions d'exercice et temps personnel pour la formation et la recherche ; statut.

La synthèse de ces 3 ateliers fait ressortir de manière unanime un même malaise devant les difficultés à faire appliquer le code de déontologie, les conditions de travail dégradées n'en permettant plus le respect.

Isolement et précarisation

L'évaluation, la recherche de productivité sont le lot de chacun et chacune quel que soit son institution et son statut. La précarisation grandissante des professionnel-les est aussi un moyen d'éviter les collectifs. Un sentiment d'isolement des psychologues croît au sein des équipes (les témoignages des psychologues...

Suite page 16

La guerre du Mali est-elle humanitaire ?



Ne soyons pas dupes sur les buts de guerre de la France au Mali. On ne peut être contre le fait de chasser, les armes à la main, ces « Jihadistes » qui, soit disant au nom de l'Islam, ont coupé des mains et des pieds et forcés les femmes à masquer leur visage et leur corps sous peine de recevoir le fouet. Ce qui ne les a pas empêchés de pratiquer le viol. Les images qui passent la censure ne mentent pas : les hommes et plus encore les femmes ont vécu l'arrivée des troupes françaises comme une libération. Mais il faut y regarder de près. Non pas pour absoudre cette terreur mais pour comprendre cette suite d'événements.

Des images censurées

Les images des combats sont censurées car la guerre n'est pas « chirurgicale ». Les reporters sont interdits de séjour sur tous les fronts et tous s'en plaignent. Les images sont bloquées, mais pas les informations.

Le Mali est une grande partie de l'ex Afrique Occidentale Française. Avant la colonisation, les tribus du nord, les Touaregs, les Maures et les Arabes, pratiquaient l'esclavage. Tombouctou en était le centre névralgique ce qui a laissé des traces dans le sud. Joffre, « pacificateur » de l'AOF à la fin du XIXe siècle, les a instrumentalisés contre les autres peuples du Mali. Le passif esclavagiste des Touaregs est lourd au sud du pays.

Le pays est divers linguistiquement. On pratique, en dehors du Français, qui est la langue officielle, plus de treize langues. Il l'est aussi ethniquement avec les Bambaras, les Bobos, les Bozos, les Dogons, les Khassonkés, les Malinkés, les Minianka, les Peuls, les Sénoufos, les Soninkés, les Sonrhaïs, les Touaregs, les Maurès et les Toucouleurs. Et pourtant son unité est réelle

car l'empire du Mali, véritable mythe chez tous les Maliens dont les gouvernements postcoloniaux abusent, a duré plusieurs siècles à la fin du moyen âge.

Une histoire politique chaotique

À l'indépendance en 1960 Modibo Keita devient président. En 1968, il est renversé par le coup d'État militaire de Moussa Traoré, qui instaure une dictature. Le 26 mars 1991, il est renversé à son tour par le général Amadou Toumani Touré (ATT). Après une période de transition, ce dernier « restaure » la démocratie avec l'élection d'Alpha Oumar Konaré en 1992, qui sera réélu en 1997. En 2002, ATT, l'ex putschiste de 1991 est élu président de la République et réélu en 2007.

Au Mali l'Islam est dominant et syncrétique. Depuis l'indépendance le pays est le théâtre d'une forte concurrence entre deux courants de l'Islam sunnite : le « malikisme » soufiste (présent dans le Magreb, la Lybie l'Égypte et le Soudan) et le « Wahhabisme » saoudien et Qatar qui se disputent l'influence au Mali.

On retrouve les traces de ces in-

fluences dans les diverses organisations intégristes, plus celle du Khadafisme, et aussi dans les armes. Mais ces intégristes sont surtout des « narco-salafistes » teintés de djihadisme. Les grandes familles du désert sont souvent impliquées.

Sous la présidence d'ATT, les institutions se sont délitées. L'État n'était plus alors ni « gendarme ni providence. » L'ancien militaire putschiste

• **En fait la France règne toujours. Elle fait et défait les présidents. Ses intérêts sont importants en Afrique et le Mali est stratégique.**

de 1992, revenu à la tête du pays a bâti son pouvoir sur un consensus à la malienne. Autrement dit, un système incluant la plupart des partis, donc sans réelle opposition, et dans lequel ATT a le dernier mot. Soucieux de ménager le plus grand nombre, il a nourri un régime de corruption qui a fait le lit des trafiquants de drogue et des intégristes.

Une instabilité chronique

Au déclenchement de l'offensive des « narco-salafistes » en janvier 2012, l'État n'est déjà plus en mesure d'affronter la situation. Toutes les grandes villes du Nord tombent les unes après les autres en poussant chaque fois plus au sud une armée en déroute. Une armée malienne déliquescence mais qui fut suffisante pour provo-

quer la chute à Bamako en mars 2012 d'un régime agonisant par un putsch de sans-grades mené par le capitaine Sanogo qui reprochait au président d'avoir précipité le pays dans le chaos. Un fond de vérité indéniable.

Sa « présidence » fut brève : quinze jours. Sous la pression, Sanogo cède le pas à un pouvoir civil de transition. Mais son pouvoir de nuisance dura plus longtemps. S'appuyant sur une partie de la rue caressée dans le sens de la fibre patriotique, il s'est opposé au déploiement d'une force armée internationale et en faisant tabasser le président de la transition, Dioncounda Traoré. Il joua ainsi ce jeu jusqu'au déclenchement de l'intervention militaire française.

En fait la France règne toujours. Elle fait et défait les présidents. Ses intérêts sont importants en Afrique et le Mali est stratégique. Elle fait céder le capitaine putschiste et, devant le risque d'un État « narco-salafistes » au cœur de l'Afrique, elle a trouvé un accord avec l'Algérie pour s'engager quasiment seule dans cette aventure militaire en se cachant derrière une posture humanitaire, avec un triple message : Aux présidents Africains elle montre sa capacité de faire régner l'ordre. Aux Européens elle montre un savoir faire de maintien de l'ordre qu'aucun autre pays ne peut assurer. Aux USA elle dit clairement qu'elle est la grande puissance de l'Europe.

Une question reste posée : comment sortir rapidement et durablement d'un tel bourbier ? ●

Claude Kowal

Tueries de Toulouse et Montauban : la République est mesquine

La République française a décidé de rendre hommage aux victimes des tueries de Toulouse et Montauban. Les soldats Mohamed Farah Chamse-Dine Legouad, Abel Chennouf et Imad Ibn Ziaten, tombés sous les balles de l'assassin, ont reçu la Légion d'honneur. Le caporal Loïc Liber devra se contenter de la médaille militaire. Il est « seulement » tétraplégique suite à l'attentat dont il a été victime. Pour l'égalité et la fraternité, faudra repasser.



Où vont les Missions locales ?

Parce qu'il est bon de se souvenir d'où on vient pour savoir où on va, de prendre un peu de hauteur sur ce qu'on fait et vit au quotidien, le SNU TEFI Insertion Rhône-Alpes a proposé à ses adhérent-es et à l'ensemble des salarié-es des Missions locales de la région de faire une pause avec Philippe Labbé (voir encadré) pour remettre en cohérence les enjeux de l'accompagnement des jeunes.

Les 10 missions – démission ! – des Missions Locales ?

Difficile de résumer en quelques lignes une journée aussi intense, aussi avons-nous retenu ici quelques extraits qui situent le contexte.

Un rappel était nécessaire, celui de nos missions qui sont au nombre de dix : repérer ; accueillir ; informer ; orienter ; accompagner ; observer ; animer le réseau partenarial ; participer au développement économique ; innover ; mettre en œuvre les politiques publiques. Ces items sont extraits des textes officiels des missions locales signés par les politiques : charte, protocole. [voir l'encadré]

L'article 13 crée un droit à l'accompagnement pour tout-e jeune en difficulté. Le repérage de ces jeunes est obligatoire. C'est un droit pour toutes et tous. Cet accompagnement est confié aux missions locales.

Certaines missions ne sont pas assurées, comme par exemple l'observation. Elle existe pourtant pour les conseiller-es. Comment est évalué le ou la conseiller-e sur cette mission lors des entretiens d'évaluation ? Il ne l'est pas car elle n'est pas mise en œuvre, faute de temps dédié.

On peut proposer une demi-journée par quinzaine consacrée à cette mission de veille ce qui implique une distribution des domaines

de veille c'est-à-dire d'expertises pour chaque professionnel-le. On parlera alors de conseiller-e d'un jeune, de référent-e d'un organisme de formation et d'expert-e dans un domaine. Ces expertises produiront de la reconnaissance ! Ceci renvoie aux deux problèmes fondamentaux des Missions Locales : l'absence de communication et l'absence de reconnaissance.

Toute action, tout processus peut s'apprécier à partir de 5 critères : l'Efficacité, l'Éfficience, l'effectivité, la conformité à nos missions, la décentration.

Projet associatif de structure (PAS) et comité consultatif jeunes (CCJ)

Toutes les Missions Locales devraient être pourvues d'un PAS. Or seul le ¼ des structures s'en est doté et la moitié de ce ¼ a été dévolé en outil de management pur. La plupart du temps, il se résume à deux pages insérées dans le rapport pluriannuel d'objectifs.)

Le PAS est un outil de dialogue social élargi. Il permet d'articuler les différentes dimensions d'une Mission Locale (notamment valeurs et missions). Il doit être un référentiel pour l'ensemble de la Mission Locale. 4 grands principes doivent l'animer :

1. Garantir une dynamisation à par-

tir de la professionnalité (sens de l'action et engagement) en rappelant et en inscrivant de façon permanente les valeurs et les missions comme fondements de l'action

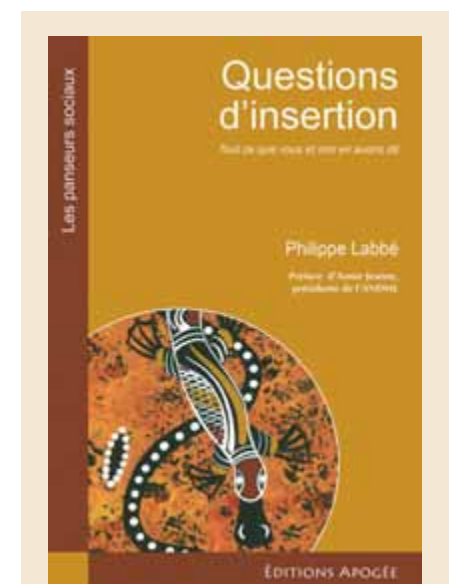
2. Mieux communiquer en externe
3. Orienter les pratiques professionnelles selon le double principe d'une amélioration permanente de l'offre de services et d'une cohérence entre le projet et les réalisations ;

4. Constituer un outil du dialogue social entendu de façon extensive: institué et participatif.

Le PAS peut être également l'occasion pour les Missions Locales de mettre en place un Comité Consultatif Jeunes (CCJ). Ce dernier a pour but de permettre à des jeunes, suivis en Mission Locale, d'exprimer leurs idées sur leurs préoccupations quotidiennes : vie sociale, recherche d'emploi, mobilité, loisirs, santé, accès à la formation, développement durable, etc.

Ce CCJ est assez rare car il véhicule une mauvaise image et est souvent assimilé à une instance représentative. Ce n'est pas le cas. Les jeunes d'un CCJ n'ont pas de mandat ou de droit de vote dans la structure. Ils sont le reflet de la démocratie participative, rien de plus, rien de moins. ●

Le SNU Insertion



Ethnologue et sociologue, ancien éducateur spécialisé, docteur en sociologie et bientôt en philosophie, Philippe LABBE travaille depuis trente ans dans l'évaluation des politiques publiques (emploi, formation, insertion, développement local) et dans l'ingénierie de projet pour l'insertion. Il a publié de très nombreux articles dans la presse nationale, régionale ou spécialisée et est l'auteur de plusieurs ouvrages, tous proposés par les Éditions Apogée (Rennes) dont il est directeur de la collection «Les penseurs sociaux».

Article 13 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale

« Toute personne de seize à vingt-cinq ans révolus en difficulté et confrontée à un risque d'exclusion professionnelle a droit à un accompagnement, organisé par l'État, ayant pour but l'accès à la vie professionnelle »... « L'accompagnement destiné aux bénéficiaires du droit mentionné à l'article L. 322-4-17-1 est mis en œuvre, avec l'ensemble des organismes susceptibles d'y contribuer, par les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes mentionnées à l'article L. 311-10-2 du présent code et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation mentionnées à l'article 4 de l'ordonnance n° 82-273 du 26 mars 1982 relative aux mesures destinées à assurer aux jeunes de seize à dix-huit ans une qualification professionnelle et à faciliter leur insertion sociale, dans des conditions définies par décret. Pour chaque bénéficiaire de niveau V bis et VI, cet accompagnement est personnalisé, renforcé et assuré par un référent dans les conditions définies à l'article L. 322-4-17-3 »...



Suite de la page 13

... à Pôle Emploi en étant une bonne illustration). Le lendemain, Florence Savournin, psychologue clinicienne et formatrice à l'IUFM Midi Pyrénées, intervient sur le thème : « les changements de pratiques des psychologues, liés aux transformations du traitement de la difficulté dans le champ scolaire ». Elle note une médicalisation de la différence, de l'écart à la norme. En parallèle, l'individualisation va de pair, l'élève se trouvant isolé-e des autres dans son projet. Les psychologues scolaires ont la sensation de disparaître, de manière lente, insidieuse. Les hiérarchies ne leur demandent plus de bilan mais des chiffres, sous couvert d'expertises.

Les psychologues des écoles sont avant tout des enseignant-es, et de fait ont encore plus de mal à s'appuyer sur une déontologie, la question du statut de psychologue à l'école se posant donc.

L'individualisation pour contrer les revendications

Dans la salle, les réactions soulignent la déqualification et la tentative d'instrumentalisation au service du rôle politique qu'on veut donner à l'école, notamment dans le cadre des directives européennes.

Une table ronde réunit ensuite Danièle Linhart, sociologue, directrice de recherche au CNRS et Marie-Jean Sauret, professeur de psychopathologie clinique et psychanalyste, sur le thème : « précarisation subjective des professionnels et folie de l'évaluation : point de vue sociologique et psychanalytique ». D. Linhart estime que la souffrance au travail existait déjà durant les 30 glorieuses, mais qu'elle était gérée par les collectifs qui en assuraient la régulation. L'individualisation a eu comme visée de restreindre les

possibilités de revendications, de mouvements solidaires. Elle a provoqué une inversion du rapport de force. De plus existe un conflit de valeurs professionnelles, la qualité, du point de vue de la personne salariée n'est pas la même pour l'employeur. Les salarié-es doivent devenir vertueux-euses, ce que De Gaulejac appelle la transaction narcissique. L'entreprise est très exigeante mais en échange, la personne salariée pourra se découvrir. On assiste à une

Même malaise devant les difficultés à faire appliquer le code de déontologie, les conditions de travail dégradées n'en permettant plus le respect.

précarisation subjective des personnels. Les politiques managériales visent le changement perpétuel, on casse les solidarités, les réseaux. On fait en sorte que les personnes aimant leur métier ne s'y retrouvent plus, on enlève à ces salarié-es ce qui constitue leur dignité.

M.J. Sauret dit que quand on atteint le travail, on atteint un des moyens de l'humain de se réaliser comme sujet. Le calcul s'est substitué au droit, nous sommes dans une société qui va faire valoir les seuls critères du mesurable, de la performance. Les personnels doivent se soumettre aux idéaux de leurs entreprises. Et de revenir à cette question : que veut-on faire de notre métier de psychologues, comment le recomposer ? ●

Dominique SIMON

● la rubrique à Désirée Ductible



Des tâches ménagères au devoir conjugal

Salut les filles, les gars, les uns, les unes, les autres... Je suis consternée ! Consternée, défaite, effondrée, attristée, stupéfaite, abattue, médusée, sidérée, interdite, atterrée, sans voix, ébaubie... Comment est-ce possible d'écrire ça ?

« Plus un homme marié accorde de temps aux tâches ménagères comme la cuisine ou les courses, moins il a de relations sexuelles », affirme une étude publiée dans le numéro de février de la Revue Américaine de Sociologie. Et l'inverse est vrai s'il se consacre davantage à la voiture ou au jardin, assure l'étude Égalitarisme, travail ménager et fréquence des rapports sexuels dans le mariage dont les conclusions « suggèrent l'importance des rôles traditionnellement dévolus à chacun des sexes pour la fréquence des rapports sexuels dans un mariage hétérosexuel. »

Selon Sabino Kornrich, chercheur à l'Institut Juan March de Madrid qui a dirigé l'étude, « les couples dans lesquels l'homme participe davantage aux tâches traditionnellement dévolues aux femmes font état d'un nombre moins grand de rapports sexuels. »

« De la même manière, les couples dans lesquels l'homme participe davantage à des tâches traditionnellement considérées comme masculines - faire le jardin, payer les factures, s'occuper de la voiture - font état de rapports sexuels plus fréquents », à une moyenne d'environ 5 fois le mois précédent l'étude.

« Il existe une sorte de scénario sexuel bien défini par le genre, dans lequel se conduire selon ce genre est important pour la création du désir sexuel et l'accomplissement de l'acte », ajoute Sabino. Kornrich. Mais les conclusions de l'étude, qui se base sur un questionnaire rempli par 7 002 personnes, ne doivent pas inciter les hommes à lâcher l'aspirateur : « Refuser de participer aux tâches ménagères provoque des conflits dans le couple et l'insatisfaction des épouses, elle-même liée à l'activité sexuelle, prévient le chercheur. »

Une pensée émue pour Madame Sabino Kornrich qui fait certainement TOUT à la maison, mais qui baise, elle ! ●

Désirée Ductible

Les violences faites aux femmes en débat à l'ONU

L'institution internationale vient d'adopter à une large majorité un texte majeur condamnant les violences faites aux femmes. Cependant, les débats ont été révélateurs d'une profonde fracture. Des États ont manifesté leur réticence, comme l'Iran, l'Égypte, l'Arabie Saoudite, le Nigeria mais aussi le Honduras et le Vatican. Ces États ont tenté d'introduire un amendement rédigé par l'Égypte pour que les recommandations de l'ONU ne s'appliquent pas si les lois, les coutumes ou des traditions religieuses d'un pays s'y opposent.

En clair, dans ces pays, n'importe quel homme, sous n'importe quel prétexte peut violenter sa femme, puisque c'est la tradition... ●

● Élu-es du personnel

Des droits à la formation

Au vu de la diversité et de la complexité des missions des représentant-es du personnel, bénéficier d'une formation apparaît essentiel pour être efficace et serein dans l'exercice de son mandat, et devenir une réelle force de proposition face à l'employeur.

Pourtant, les représentant-es du personnel ne sont pas toutes et tous logé-es à la même enseigne. En effet, la loi prévoit une formation uniquement pour les élu-es titulaires du CE (comité d'entreprise ou d'établissement) et pour les membres du CHSCT (articles L. 2325-44 du Code du travail et L. 4614-14 et R. 4614-33).

Des droits inscrits dans le code du travail, mais insuffisants

Sont donc exclus du droit spécifique à formation les élu-es suppléant-es du comité d'entreprise, les délégué-es du personnel et les délégué-es syndicaux. Ces dernier-es pourront éventuellement se former au titre du congé de formation économique, sociale et syndicale d'une durée de 12 jours (portée à 18 jours pour les salariés investis d'une responsabilité syndicale) dont bénéficie chaque salarié-e d'une entreprise (sans condition de détention d'un mandat), mais sans garantie d'un maintien total de rémunération ni de la prise en charge du coût de la formation (articles L. 3142-7 et suivants du Code du travail).

Par ailleurs, le Code du travail ne prévoit pas de congé spécifique pour les élus au Comité Central d'Entreprise.

Précision : Dans les entreprises de 50 salariés et plus dépourvues de CE et/ou de CHSCT suite à une carence aux élections/désignations, les délégués du personnel exercent les attributions du CE et/ou du CHSCT. Dans ce cadre, les délégués du personnel titulaires bénéficient du droit à formation respectif à chaque mandat (articles L. 2313-13 et L. 4611-2 du Code du travail).

Précision : Seuls des organismes de formation agréés peuvent dispenser ces formations. Il conviendra donc de vérifier cette compétence auprès de l'organisme choisi par le représentant du personnel.

Le droit à formation des élu-es titulaires du CE

Les élu-es du CE ont droit à 5 jours de formation (pris sur le temps de travail, hors heures de délégation), renouvelé tous les quatre ans de mandat (consécutifs ou non).

Une fois la demande adressée par l'élu à son employeur au moins 30 jours avant la formation, précisant la date, la durée du stage, et le nom de l'organisme de formation, celui-ci ne pourra pas la refuser, sauf avis conforme du CE (c'est-à-dire accord majoritaire du comité) et uniquement s'il justifie de conséquences préjudiciables à la bonne marche de l'entreprise. Dans ce cas le refus est notifié dans les 8 jours à compter de la réception de la demande.

Il peut également reporter le départ en congé dans certains cas fixés par l'arrêté du 7 mars 1986 :

- dans les établissements de 25 à 99 salarié-es : si deux salarié-es sont déjà absent-es au titre d'un de ces congés (congé de formation économique des titulaires du CE et congé de formation économique, sociale et syndicale) ;
- dans les établissements de 100 salarié-es et plus : si le pourcentage de salarié-es simultanément absents au titre d'un de ces congés atteint 2% de l'effectif. Ce droit à formation, appelé « formation économique » est le pendant de la mission économique qui incombe au CE. C'est donc l'occasion de connaître les bases du fonctionnement d'un CE et surtout d'aborder les thèmes entrant dans la compétence du

comité au titre l'information-consultation : lecture des comptes ; formation professionnelle continue ; les réorganisations d'entreprise...

● **Une fois la demande adressée par l'élu à son employeur au moins 30 jours avant la formation, précisant la date, la durée du stage, et le nom de l'organisme de formation, celui-ci ne pourra pas la refuser, sauf avis conforme du CE**

Les coûts liés à la formation (frais pédagogiques, frais de déplacement et d'hébergement des stagiaires) sont pris en charge par le CE sur son budget de fonctionnement. L'élu-e bénéficiera du maintien intégral de son salaire par l'employeur.

Le droit à formation des membres du CHSCT

Les personnes membres du CHSCT ont quant à elles droit à une formation d'une durée comprise entre 3 et 5 jours selon l'effectif de l'entreprise : 3 jours pour les établissements comptant moins de 300 salarié-es et 5 jours pour les autres (droit renouvelé également après quatre ans de mandat,

consécutifs ou non). Les modalités de demande de formation sont les mêmes que pour les élu-es du CE. L'employeur pourra uniquement reporter cette demande, dans la limite de 6 mois et si le départ en formation est préjudiciable à l'entreprise.

Cette formation vise à permettre aux membres du CHSCT de mieux déceler et mesurer les risques en entreprise, et de sensibiliser les élu-es sur les conditions de travail en vue de mettre en place les outils nécessaires à leur amélioration.

Pour être pertinente, cette formation doit avoir un caractère à la fois pratique et théorique, et prendre en compte les spécificités éventuelles de la branche et de l'entreprise.

Attention : cette formation est à distinguer de la formation à la sécurité obligatoire prévue par le Code du travail aux articles R. 4141-1 et suivants. Cette formation vise à faire connaître aux salariés les gestes permettant d'assurer leur propre sécurité et celle de leurs collègues en entreprise.

Le CHSCT ne disposant d'aucun budget, le coût de la formation est assumé par l'employeur, dans la limite de 36 fois le montant horaire du SMIC, soit 339 € par jour et par stagiaire au 1er janvier 2013. Les stagiaires sont rémunéré-es par l'employeur pendant le congé de formation.

De même que pour les élus de CE, le crédit d'heures n'est pas impacté par cette formation. ●

SECAFI



Nos signatures sont vos voix...

Nous ne les braderons pas !

➔ Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.snuteffisu.org

● à lire, voir, entendre

Le vieux qui ne voulait pas fêter son anniversaire

Jonas Jonasson.
Ed. Pocket

Il n'y a pas que l'évasion fiscale dans la vie. Il reste l'évasion par les mots. *L'art s'approche*, comme la fée qui sauve et qui guérit. Nietzsche n'écrivait pas que des conneries ! C'est justement d'une évasion dont il s'agit, celle d'Allan Karlsson qui, charentaises aux pieds, le jour de ses cent ans, saute par la fenêtre de sa maison de retraite suédoise, alors qu'une cérémonie l'attend. La presse et l'adjoint au maire sont là, « seul le roi de la fête allait manquer à l'appel ». Le vieillard part à la gare, motivé par le seul hasard qui justement lui tend les mains et plus précisément une malle qu'on lui confie, dont il s'empare, avant de s'échapper encore, au grand dam de son propriétaire.

Que contient la valise ? Où s'en va le vieillard ? Le roman le raconte et offre un road-movie loufoque, iconoclaste et drôlissime. Les rencontres se multiplient autant que les cadavres. La mafia et la police traquent le vieux.

Au fil de son voyage, le récit nous révélera la vie passée d'Allan, nous offrant des rencontres inattendues : Churchill, Truman, « cette lavette de Mao Tsé-toung », Staline ou de Gaulle. D'une rare ingéniosité inventive, Jonasson mélange subtilement humour noir et rebondissements incessants, à lire avant le raz de marée que provoquera certainement sa prochaine adaptation cinématographique. ●

Franck Messidor



● Le cumul emploi-retraite

Source d'inégalités

LIGAS a publié en juin 2012 un rapport sur le cumul emploi retraite. Un nombre croissant de retraité-es a recours à un emploi afin d'améliorer le revenu apporté par sa pension. Ce cumul a fortement augmenté depuis 2004. Le nombre de personnes concernées aurait été multiplié par trois entre 2000 et 2009 (INSEE).

Un phénomène en augmentation

En 2010 le nombre de retraité-es en activité était estimé à environ 500 000. Pour les personnes nées en 1942 et ayant liquidé un droit à pension avant 2008, 8,8 % d'entre elles (soit presque 1 sur 10) ont connu une situation de cumul emploi-retraite.

La proportion des retraité-es en activité par rapport à l'ensemble des retraité-es diminue évidemment avec l'âge. Cinq catégories rassemblent plus de 98 % des 400-000 retraité-es en activité concernées par le cumul intra-régime : salariés du régime général, salarié-es et exploitants agricoles, artisans et commerçants, professions libérales. Après la réforme de 2009 (statut de l'auto-entrepreneur, possibilités de cumul intégral emploi-retraite), on a vu à une progression très rapide du cumul chez les artisans et les commerçants. Ainsi, dans le RSI, le nombre de cumuls a augmenté de 63 % entre 2008 et 2010. Dans les fonctions publiques, les cumuls semblent peu développés : 7 900 au total.

Une nouvelle réglementation injuste

Suite aux lois libérales de 2009, il existe 3 modalités de cumul emploi retraite :

- le cumul inter-régime pour les retraité-es percevant une pension dans un régime de retraite et exerçant une activité dans un autre régime. Ce cumul n'est pas réglementé donc difficile à appréhender statistiquement.
- le cumul intra-régime intégral c'est-à-dire en restant dans le même régime de retraite pendant la nouvelle activité. Il permet de

cumuler sa pension avec tous ses revenus d'activité, y compris en gardant cette dernière. Les conditions à remplir : avoir atteint l'âge légal de la retraite, avoir liquidé toutes ses pensions à taux plein, et, pour les salarié-es, avoir rompu leur contrat de travail et en avoir signé un nouveau.

- le cumul intra-régime plafonné. Il s'applique au retraité ne remplissant pas les conditions ci-dessus. Il comporte un plafonnement des revenus d'activité et, pour les salarié-es, il est soumis à un délai de carence de six mois avant la reprise d'une activité chez le même employeur.

● **Le niveau de vie des retraité-es en activité est plus élevé que celui des autres retraité-es. L'écart est très important au bas de l'échelle des pensions**

Ces 3 régimes différents se traduisent par :

- des inégalités d'accès au cumul emploi retraite,
- des inégalités concernant les droits : dans le cumul inter-régime les cotisations versées produisent de nouveaux droits, et non dans le cumul intra-régime, une grande complexité décourageant les personnes les moins informées,
- le revenu d'activité n'est pas cumulable avec le minimum vieillesse. Les retraité-es en activité sont majoritairement des hommes (au-

tour de 60 %) âgés de 60 à 70 ans, mais la part des femmes augmente, notamment dans le régime général.

Un niveau de vie plus élevé

Le niveau de vie des retraité-es en activité est plus élevé que celui des autres retraité-es. L'écart est très important au bas de l'échelle des pensions : par rapport aux 25 % des retraites les plus basses, il est de 60 % supérieur chez les retraité-es actifs et actives. Il diminue ensuite progressivement aux autres niveaux. Globalement, en 2008 la pension moyenne des retraité-es en activité était supérieure de 30 % par rapport à celle des nouveaux et nouvelles retraité-es 2009. Cependant, les salaires tirés de l'activité exercée après la retraite sont d'un niveau faible.

C'est dû en partie à l'importance d'un temps partiel. Le cumul de ceux relevant du régime général ressemble plutôt à un aménagement de fin de carrière. Le cumul des périodes emploi retraite varie beaucoup : on estime à 30 % le pourcentage des femmes et 25 % celui des hommes retraités actifs travaillant au moins 5 ans.

La baisse des pensions et l'allongement des périodes de cotisation risquent d'encourager à recourir aux diverses formules de cumul emploi retraite. L'explosion du chômage devrait inciter les pouvoirs publics à recadrer ces pratiques. Des règles transparentes et basées sur des critères égalitaires sont indispensables en cas de maintien. Une réforme des retraites plus juste et solidaire est aussi nécessaire pour réduire l'importance du phénomène. ●

Jo Gabriac et André Momein

● Accord national interprofessionnel (ANI) dit de « sécurisation de l'emploi »

Quand la gauche s'apprête à cautionner une régression sociale d'ampleur historique



Entendez-vous le Panthéon qui tremble ? C'est Zola qu'on réveille, Jaurès qu'on assassine encore et de sa tombe tombent les ultimes pétales d'une rose ternie, cent fois trahie bien que seulement trentenaire. Qui aurait pu penser, alors que Mitterrand la déposait en mai 81 - symbole d'engagement et de reconnaissance - qu'elle terminerait dans les poussières de l'oubli et les lambeaux de renoncements ? A quoi auront servi ces prêcheurs d'impossible, Hugo, Jaurès, Blanqui, Louise Michel et les autres, si nous laissons leurs héritiers indignes se fourvoyer dans la compromission et dans les reniements ?

Un cadeau au patronat

L'ANI dit de « sécurisation de l'emploi » est un cas d'espèce qui fera jurisprudence en la matière. Il montre la ligne économique et politique choisie par le Gouvernement, ligne de fuite ou ligne de la main tendue vers des engagements annoncés en campagne et proclamés à l'attention de ces victimes de la crise financière que sont les chômeuses et chômeurs et les salarié-es.

Présenté lors du Conseil des ministres du 6 mars à fin de projet de loi, l'accord dit de « sécurisation de l'emploi » est d'abord un déni de démocratie. Offert au patronat, contre des peccadilles, par la CFDT, la CGC et la CFTC, rejeté par la CGT et FO, il engage l'ensemble du salariat au nom d'organisations minoritaires.

Plus grave encore, les termes initiaux de l'accord, qui devraient suffire à attirer l'attention du gouvernement et des parlementaires, proposent de graver dans les tables de la loi les principes d'un « accord national interprofessionnel pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises ». Comment envisager qu'une majorité de gauche établisse les bases du contrat social entre l'État et les citoyens sur le socle d'un « nouveau modèle social » orienté essentiellement vers « la compétitivité des entreprises » ? Dans quelle bac de recyclage finiront ainsi les idéaux republicains d'éducation, d'émanci-

pation individuelle et collective, de culture, du droit de chacun et chacune à disposer de sa vie, de son destin, voire, soyons, après Lafargue, un peu provocateurs, du droit à la paresse ? Au-delà des problématiques philosophiques engendrées par la question du modèle économique et social, il s'agit en l'occurrence de transformer en loi le reniement de deux siècles de lutte, d'abdiquer face à une oligarchie pathologiquement insatiable, puisqu'il est question de la légalisation des principes fondamentaux d'instauration d'une nouvelle féodalité. Et nous pesons nos mots tout en pesant les maux, car nous avons bien lu le texte.

Un cheval de Troie pour achever la Sécurité sociale

Jabot gonflé, c'est avec ostentation que les signataires mettent en avant la généralisation d'une complémentaire santé. Naïveté ferait donc loi ? Outre le fait que cette généralisation ne se fera que dans trois ou quatre ans, elle prévoit de laisser le choix du prestataire à la discrétion de l'employeur. Ne nous trouvons pas ici en situation de voir des officines cotées au CAC40, se regrouper pour le partage du gâteau, mettant en péril les vraies mutuelles qui disparaîtraient en même temps que leurs personnels ? Cette généralisation des complémentaires santé, financées pour moitié par les entreprises, se cogne à une aporie* : pourquoi le patronat, enclin à dénoncer ses charges, le coût du travail, le

poids des taxes, l'absence de compétitivité des travailleuses et travailleurs de l'hexagone en viendrait-il soudain à charger un peu plus la mule de sa misère ? Il faut être aveugle pour ne

Présenté lors du Conseil des ministres du 6 mars à fin de projet de loi, l'accord dit de « sécurisation de l'emploi » est d'abord un déni de démocratie.

pas y voir le cheval de Troie chargé de mettre à mort la sécurité sociale. Après avoir acté le financement de ces complémentaires santé, le patronat se dira en incapacité de prendre en charge les cotisations de sécurité sociale, il en demandera le transfert des coûts au seul salariat et la gestion à des agences privées déjà sur le pied de guerre pour récupérer des cotisations actuellement dévolues aux caisses d'assurance-maladie.

Vers la régression du droit du travail

Pour ce qui est du travail et de la flexi-sécurité, les exégèses déjà nombreuses ont mis en avant le sabotage du Code du travail, l'instauration de l'arbitraire comme mode de gestion et de management puisque le patronat pourra restructurer sans plan social,

imposer la mobilité, licencier pour motif personnel, tout en obtenant par cet accord la légitimité juridique de ses actes. Parmi les actes de « sécurisation de l'emploi » soumis à nos parlementaires, notons la facilitation de la baisse des salaires, l'augmentation du temps de travail sans indemnisation, la validation facilitée de licenciements économiques contre les critères légaux actuellement en vigueur, l'extension de la notion de CDI intermittent sur le principe d'un personnel corvéable et jetable, la régression des droits des CE, des CHSCT, des délégués du personnel, et donc la régression des droits de l'ensemble des salarié-es, la réduction du délai de saisine des Prud'hommes accompagnée du plafonnement des dommages-intérêts, la favorisation des seuls intérêts de l'entreprise au détriment de ceux des salarié-es. Fermez le ban !

Dans ses Années funestes écrites en exil, Victor Hugo proposait une leçon de courage qui ne perdra jamais de son acuité implacable. Il écrivait en 1853 : « Apprends qu'il est infâme de mettre la louange à la place du blâme et que, lorsqu'un massacre a souillé la cité, on est, ô vils flatteurs agenouillés dans l'ombre, plus hideux pour avoir lavé ce pavé sombre que pour l'avoir ensanglanté. » Pouvait-il imaginer alors qu'il adressait un avertissement prémonitoire au Premier ministre socialiste de la France de 2013 ? ●

Franck Messidor

**Votre vocation fait votre fierté,
la nôtre est de vous assurer.**



SPÉCIAL AGENTS DES SERVICES PUBLICS

Exercer son talent au service des autres est une mission que nous partageons. C'est pourquoi, **la GMF, 1^{er} assureur des agents des services publics** en fait toujours plus pour vous assurer dans votre vie personnelle (assurance auto, habitation, complémentaire santé, épargne) et vous accompagner dans votre vie professionnelle. À votre tour, rejoignez nos 3 millions de sociétaires pour profiter **des offres privilégiées** que nous vous réservons.

► Renseignez-vous au **0 970 809 809** (numéro non surtaxé) ou sur **www.gmf.fr**

Pour les moins de 30 ans

50 € OFFERTS*
sur votre assurance **AUTO**

*Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la 1^{re} année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2013.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde et GMF Vie.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances. R.C.S. Chartres 323 562 678 - Siège social : 7, avenue Marcel Proust 28932 Chartres Cedex 9 - Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



Assurément Humain